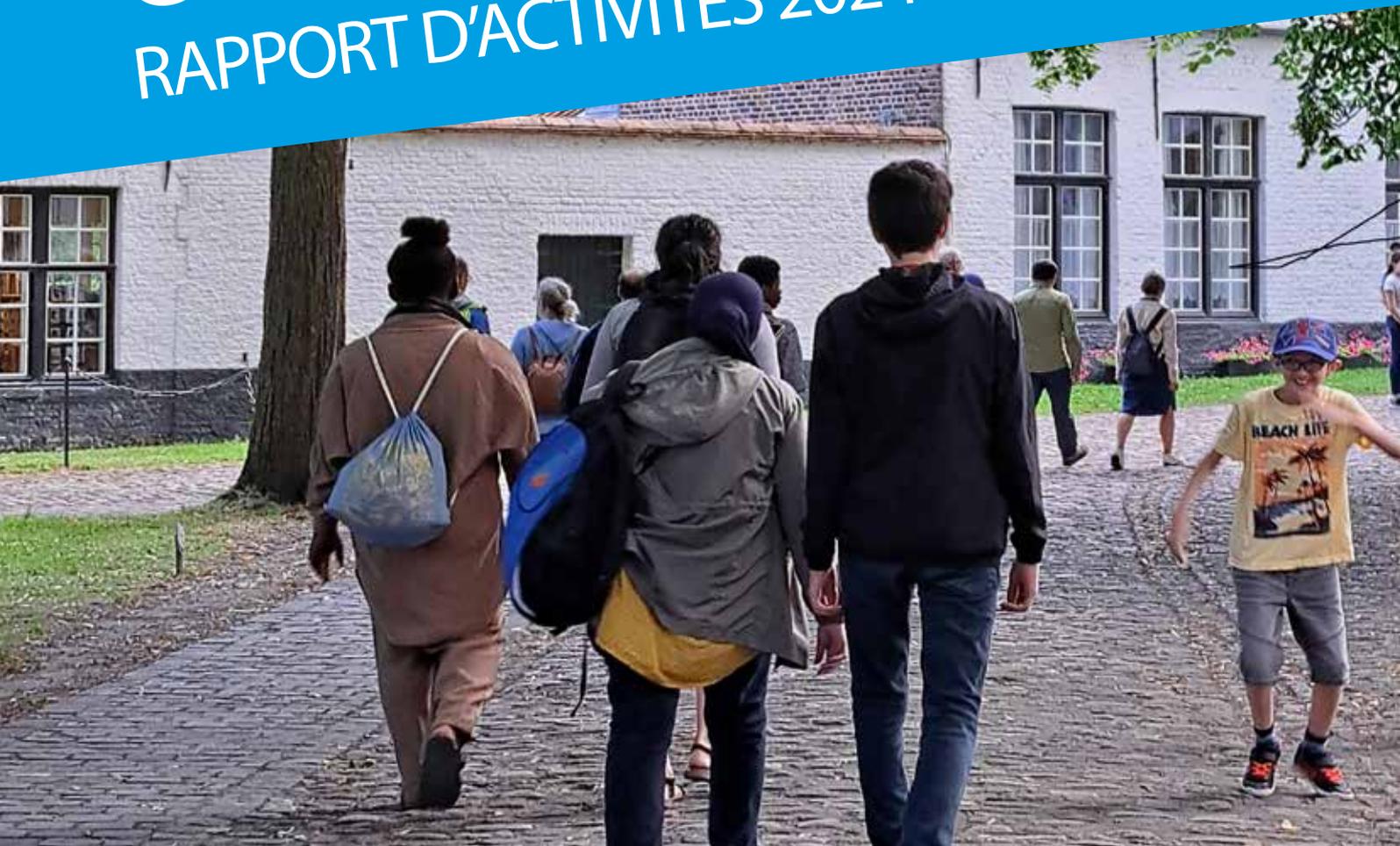
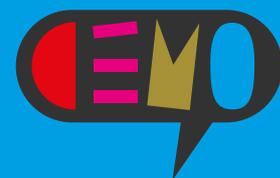


CEMO

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



Centre d'Education en Milieu Ouvert
AMO et Service Jeunesse CPAS
Rue de Parme 86 - 1060 Bruxelles
T. 02 533 05 60 - F. 02 533 05 69
cemo@cemoasbl.be - www.cemoasbl.be



2024 ... et si on essayait d'être (ou de rester) optimiste ?

Oui, la précarité continue de gagner du terrain.

Non, l'accès à un logement décent ne s'améliore pas.

Oui, la santé mentale des jeunes reste préoccupante.

Non, l'accès aux soins n'est pas meilleur.

Oui, l'isolement des personnes les plus faibles se poursuit.

Non, l'accès à un guichet physique n'est pas toujours possible

...

Nous pourrions poursuivre cette liste encore longtemps pour démontrer que les choses ne s'améliorent pas. Ou du moins pour la plupart. Nous ne pouvons pas ignorer que la situation globale des personnes les plus démunies reste préoccupante. Mais nous constatons aussi que de belles initiatives sont prises, souvent à petite échelle, souvent localement, mais toujours avec la même volonté d'aider au mieux les personnes qui sont dans le besoin.

Nous faisons le choix de rester lucide mais de garder espoir, de rester optimiste.

En 2024, nous avons pu poursuivre notre travail avec toujours plus d'intensité et de conviction. Nous devons poursuivre notre mobilisation pour continuer à offrir un accès, une écoute et un accompagnement à nos publics. Continuer à rester accessible via nos permanences, continuer à aller vers nos publics cibles via le travail social de rue et toujours miser au maximum sur la prévention comme par exemple via nos animations dans les écoles. Nous devons continuer à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans via notre dispositif KAP car la demande est toujours plus forte et leur situation toujours plus complexe.

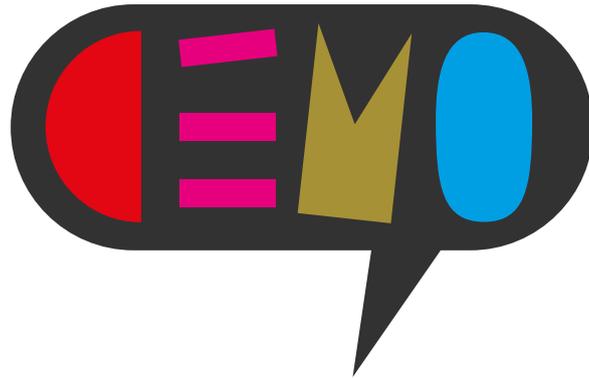
En tant que service jeunesse du CPAS, nous devons aussi continuer à développer et à améliorer l'aide sociale du CPAS de Saint-Gilles pour les mineurs car c'est en luttant contre la précarité des plus jeunes et en aidant leur famille que nous lutterons plus efficacement contre toutes formes d'exclusion, de discrimination et de reconduction des mécanismes menant à la précarité. Permettre à tous les jeunes de poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions, leur permettre également d'avoir accès à des loisirs et sortir de l'isolement c'est favoriser une inscription positive de ces jeunes dans notre société et leur garantir de meilleures perspectives d'avenir.

Malheureusement, nous terminons l'année 2024 avec beaucoup d'incertitudes sur certains financements et beaucoup de questions sur les orientations politiques qui seront prises. Avec le gouvernement bruxellois qui peine à se mettre en place, c'est aussi la crainte de voir nos moyens se réduire alors que le besoin est bien là. Nous pouvons poursuivre nos actions, voire même en développer plus encore certaines, mais sans garantie des moyens qui nous seront octroyés, c'est très compliqué.

Nous nous adapterons mais nous continuerons à interpeller et à défendre un maximum de moyens pour mener à bien nos actions.

Vous constaterez à la lecture de notre rapport d'activités pour l'année 2024 que nous poursuivons « contre vents et marées » nos actions avec toujours autant de conviction, de motivation et d'engagement.

Olivier Gatti, Directeur



Ce rapport d'activités se veut être une présentation globale de nos actions, activités, projets ... qui ont rythmé l'année 2024. Nous vous invitons également à consulter notre site internet : www.cemoasbl.be, afin de compléter votre lecture.

T A B L E D E S M A T I E R E S

LE CEMO.....	6
PRESENTATION.....	6
L'EQUIPE.....	7
L'ACCUEIL.....	8
LES PERMANENCES.....	9
EN QUELQUES CHIFFRES.....	9
LE SERVICE JEUNESSE CPAS.....	10
AIDES INDIVIDUELLES.....	14
CHIFFRES ET ANALYSE.....	15
LA PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE.....	22
LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ.....	26
LES ATELIERS PARENTS.....	26
LES SORTIES FAMILLES.....	28
PROJET MIRIAM.....	30
LES JEUNES SANS-ABRIS.....	32
CHIFFRES ET ANALYSES.....	33
LE KAP, AU-DELÀ DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL.....	38
LE TRAVAIL SOCIAL DE RUE.....	44
LES ACTIVITÉS JEUNES.....	50
LE TRAVAIL DE RÉSEAU.....	54
PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS.....	59
GLOSSAIRE.....	61

Mais c'est quoi au juste, le CEMO ?

Le CEMO, c'est une AMO ; un service d'Actions en Milieu Ouvert agréé par l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est le décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse qui en définit le cadre légal.

L'aide apportée par les AMO s'inscrit hors de tout mandat et tend à permettre au jeune de se développer dans des conditions d'égalité de chances en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine. Le service s'inscrit essentiellement dans des actions de prévention.

L'objectif d'un service AMO est d'aider les jeunes dans leur milieu de vie (famille, école, etc.) à s'épanouir dans leur vie de tous les jours en leur apportant une aide individuelle, en soutenant leurs projets et en les aidant à résoudre leurs difficultés (familiales, scolaires, administratives, juridiques, etc.). C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'accompagnement pour les enfants et les jeunes de 0 à 22 ans et leur famille.

L'aide proposée peut être sociale, éducative ou juridique et est totalement gratuite à l'exception de certaines activités comme des sorties ou des camps.

Le CEMO est également le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles

Un Centre Public d'Action Sociale est régi par la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976. Celle-ci précise notamment que :

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine » et ainsi d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité.

Le CPAS peut assurer une aide palliative, curative ou encore préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique. Le CEMO a été créé en 1978 par le CPAS de Saint-Gilles.

Un service ; trois axes de travail principaux

Nos missions sont organisées en trois grands axes de travail : l'espace public et la scolarité, l'autonomie des jeunes et les jeunes sans hébergement stable, la précarité et la parentalité.

Cette réorganisation permet de constituer trois plus petites équipes au sein de la grande équipe CEMO pouvant se centrer plus particulièrement sur certaines actions et missions en lien avec les thématiques des axes de travail.

Un rapport d'activités annuel

Ce rapport d'activités se veut être une synthèse de nos actions de l'année écoulée.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site : www.cemoasbl.be et rejoignez-nous sur notre page Facebook : www.facebook.com/CEMOasbl et notre page Instagram CEMO AMO.

Notre rapport d'activités en langage inclusif

Le langage inclusif, rappelons-le, est un ensemble de moyens linguistiques visant à assurer une égalité de genres dans la langue française, en la démasculinisant et en évitant les expressions renforçant les stéréotypes de genre.

La méthodologie choisie est celle issue du Manuel d'écriture inclusive de Raphaël Haddad, © Mots-Clés, première édition de septembre 2016.



● L'ÉQUIPE

Le CEMO, c'est toute une équipe !

Le CEMO, c'est une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateur.rice.s, d'assistant.e.s sociaux.ales, d'assistant.e.s en psychologie et de psychologues clinicien.ne.s assumant ses missions autour d'un accompagnement individuel, de projets collectifs ponctuels basés sur l'analyse des besoins spécifiques et d'actions communautaires.

L'équipe représente une force, un soutien et un espace de communication sur les différentes situations et questions que nous rencontrons.

En 2024, notre équipe a fluctué jusqu'à 21 personnes (20 ETP) avec pour particularité que certaines sont engagées par le CPAS et représentent le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, et d'autres sont engagées par l'asbl CEMO. Nous bénéficions de plusieurs sources de financement nous permettant d'engager les intervenant.e.s sociaux.ales qui forment l'équipe du CEMO dont celles provenant de l'Aide à la jeunesse dans le cadre de notre agrément AMO et de notre agrément PEP. Nous bénéficions aussi d'un agrément AIPL et de financements provenant de VIVALIS (COCOM) ainsi que différents subsides plus ponctuels et pour la plupart révisables annuellement.

Ensemble, nous formons une seule et même grande équipe et bien que certaines missions soient propres à l'un ou l'autre « secteur », nous avons fait le choix de travailler ensemble autour de nombreuses missions communes.

<https://www.cemoasbl.be/lequipe/>

Se former, Réfléchir Ensemble... Une nécessaire prise de recul

Nous participons à différentes Supervisions et Intervisions

- Supervision des équipes CPAS, HLM et KAP.
- Accompagnement méthodologique autour du diagnostic social.
- Intervention dans le cadre du projet JAVA (Jeunes Adultes, Vieux Ados) coordonné par le CRESAM. Ce travail de supervision a abouti à la création de trois outils vidéos (ayant pour thématique : L'autonomie, c'est-à-dire ? ; Le fil rouge subjectif, permanence d'un lien de confiance ; Le fil rouge théorique, cohérence des orientations et continuité des interventions) qui seront diffusés en 2025.
- Journées d'Intervention autour de notre cadre d'intervention autour des addictions et de la santé mentale avec Infor-Drogues.
- Intervention pair aide du SMES (service PAT-Pear And Team) à raison d'une fois par mois.
- Intervention à la ligue Bruxelloise de santé mentale.
- Intervention d'équipe CEMO.

Nous avons participé à plusieurs journées d'étude, colloques, formations, avec entre autre :

- Midi du logement de Bruxelles-logement autour de différentes thématiques
- Matinée organisée par SOS Viol autour de l'accompagnement des jeunes victimes
- Formation autour de la pair aide et du rétablissement donné par le PAT du SMES
- Journée de formation des symptômes autistiques
- Formation autour du recours de étudiants du secondaire
- Formation à l'outil DPO
- Journée d'échange et de réflexion autour de la précarité étudiante
- Formation Brue'zelle autour de la précarité menstruelle
- Fondation Benoit – Forum « Soutenir les jeunes adultes en questionnement sur leurs projets d'avenir »

L'assemblée générale & le conseil d'administration

Voici la composition de l'assemblée générale (AG) et de l'organe d'administration (OA) de l'asbl :

Claire KAGAN, Présidente
Myriem AMRANI, Administratrice
Cécile CHENEVIÈRE, Administratrice
Olivier KOEUNE, Membre AG
Francis de LAVELEYE, Membre AG
Marie-Jo MARTIN GARCIA, Membre AG
Yasmina NEKHOUL, Administratrice

Le CPAS de Saint-Gilles

En ce qui concerne le CPAS de Saint-Gilles, la Présidente est **Myriem AMRANI** et le Secrétaire Général est **Mathieu ROPER**.

Différents organes assurent le fonctionnement et la gestion du CPAS comme le Conseil de l'Action Sociale et le Bureau Permanent. Pour plus de renseignements concernant le CPAS de Saint-Gilles, n'hésitez pas à consulter le site internet du CPAS de Saint-Gilles : www.cpas1060.be

● L'ACCUEIL

Chaque jour, du lundi au vendredi, durant les heures d'ouverture du service, une personne assure le premier accueil, tant physique que téléphonique ou électronique. Cet accueil se fait toujours avec une à deux autres personnes, intervenant.e.s sociaux.ales, qui assurent la permanence quotidienne.

La gestion de l'accueil et de la permanence implique aussi la gestion de l'accès aux deux ordinateurs mis à disposition du public. Cela peut se traduire par une explication à l'utilisation de certains « outils » comme par exemple dans le cadre d'un travail scolaire, par une aide à la rédaction d'un CV ou pour une recherche spécifique sur internet.

L'accueil est un moment clé car c'est souvent le premier contact avec notre service. Mais c'est aussi parfois le lieu où certaines personnes ayant été « ballotées » de services en services se déchargent et il nous revient de restaurer une relation positive et de confiance envers un.e travailleur.euse social.e. Nous constatons que cette « maltraitance

institutionnelle » est très présente, probablement en conséquence des nombreux services travaillant encore à « guichets fermés » ou presque, conséquence malheureuse de l'après covid. De nombreuses équipes et services, tous secteurs confondus, sont parfois en sous-effectifs avec la conséquence que le suivi peine à être assuré, le retard s'accumule et en bout de course, ce sont le jeune et sa famille qui « trinquent ». Malheureusement, cette réalité risque aussi de nous rattraper et nous devons sans cesse nous démener pour maintenir un cadre du personnel suffisant afin de répondre au mieux aux nombreux défis et pouvoir mener l'ensemble de nos missions et activités.

Fin 2024, nous avons entrepris de rénover notre espace d'accueil en redonnant un peu de fraîcheur à nos murs car un coup de peinture devenait nécessaire, mais aussi en réorganisant l'espace et en créant deux nouveaux locaux d'entretien. Ces deux nouveaux locaux créés au sein de notre « open space » du rez-de-chaussée via des cloisons vitrées permettront de mieux garantir l'intimité et la confidentialité des entretiens.

● LES PERMANENCES

Nous organisons deux moments de permanence quotidiennement, le matin et l'après-midi à l'exception du jeudi matin, moment où nous sommes en réunion d'équipe. Le jeudi après-midi, la permanence est uniquement téléphonique.

Les lundis et mardis, le CEMO est ouvert de 9h à 13h et de 14h à 18h. Les mercredis et vendredis c'est de 9h à 17h en continu et le jeudi, la permanence téléphonique est accessible jusque 17h. Nous garantissons de la sorte notre accessibilité pour les jeunes en dehors des heures scolaires, ainsi que sur les temps de midi, étant à proximité de différentes écoles.

Des rendez-vous peuvent également être pris en dehors de ces horaires, le soir et le week-end. De plus, nous nous rendons également accessibles tous les premiers samedis du mois et lors d'évènements spécifiques. Complémentairement aux permanences générales, des plages horaires sont principalement dédiées à la gestion des demandes d'aides financières et assurées par le personnel CPAS sous forme de rendez-vous.

EN QUELQUES CHIFFRES

1.155 dossiers dont 330 dossiers d'accompagnement individuel global

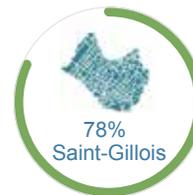
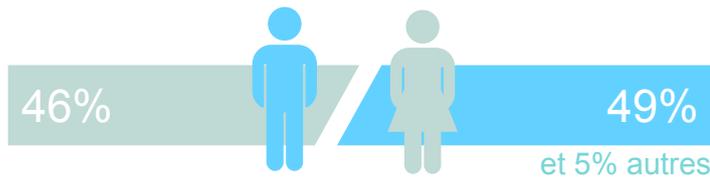
Le service Jeunesse du CPAS a géré 2546 demande d'aide sociale au bénéfice de 956 jeunes différents

Nous avons géré 178 demandes KAP et hébergé 42 jeunes au sein de notre dispositif

Nos principaux envoyeurs sont le CPAS de Saint-Gilles, les familiais, les écoles et l'Aide à la Jeunesse et le secteur scolaire

Plus d'une dizaine de groupes de travail dans lesquels nous nous sommes investis à des degrés divers

Près d'une dizaine de projets de différentes ampleurs et qui ont généré de très nombreuses actions



+/- 1000 Nombre de jeunes rencontrés dans le cadre de nos animations scolaire

Nombre de classes concernées dans 8 écoles différentes pour 86 animations scolaire



91% des jeunes aidés vivent en famille dont :
48% vivent dans une famille mono-parentale "mère"
38 vivent avec le couple parental

88% des jeunes que nous avons aidés vivent dans un milieu familial où il n'y a pas de revenus du travail (RIS, chômage, mutuelle) et 11% vivent sans ressources

En 2024, le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles était composé de 8 personnes (7,5 ETP) mêlant travailleur.euse.s psychosociaux.ales (assistants sociaux, assistants en psychologie, psychologues) et personnel administratif.

L'équipe a cependant été victime de beaucoup de changements dus notamment à des écartements prophylactiques mais aussi à des fins de subvention, ce qui a eu pour conséquence une gestion parfois réduite à 5,5 ETP avec une charge de travail identique.

En 2024, c'est 956 jeunes qui ont bénéficié d'une aide sociale au sein de notre institution. Ces dossiers individuels gérés par le Service Jeunesse du CPAS ont généré 2546 demandes et concernent 517 familles.

Depuis 2010, le CEMO reçoit toutes les demandes d'aide qui concernent les enfants saint-gillois.es. L'objectif visé par le CPAS est « d'utiliser » les aides financières comme outil afin de faire connaître le service aux familles et leur proposer, en fonction des besoins, un soutien dans leurs difficultés quotidiennes (relation parent-enfant, éducation, scolarité, etc.). Les demandes que nous recevons concernent principalement les frais scolaires ou extrascolaires mais aussi les demandes d'équivalent au Revenu d'Intégration Sociale pour les MENA¹ ainsi que les mineures enceintes. Les aides médicales ou celles qui concernent les parents sont toujours portées par le Service Social Général avec lequel nous entretenons un partenariat permanent.

Depuis la COVID, les conditions pour pouvoir prétendre à une aide sociale ont été revues au sein du CPAS de Saint-Gilles portant le seuil d'accessibilité au RIS +20%. Les personnes ayant un revenu équivalent ou inférieur au RIS +20% ouvrent l'accès aux aides sociales relatives aux enfants. Parmi ces aides sociales il y a les factures scolaires (y compris voyages scolaires) et celles liées aux activités extra scolaires (loisirs, écoles de devoirs). Le public cible est désormais, outre les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, les personnes bénéficiant du chômage, de la mutuelle, de la Grappa ainsi que les travailleurs et travailleuses dits « pauvres ». Cette dernière population représente environ la moitié des personnes que nous avons reçus en 2024.

Le CEMO, c'est un partenariat intégré entre le CPAS et l'AMO

Le personnel CPAS de l'équipe du CEMO constitue le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles qui travaille en « partenariat intégré » avec les autres équipes du CEMO. De nombreuses missions sont transversales et portées par l'ensemble de la « grande » équipe sans distinction, mais certaines d'entre elles relèvent parfois de l'un et pas de l'autre. Le CEMO est ainsi composé de l'équipe du Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, de l'équipe de l'AMO, de l'équipe du PEP KAP et de quelques personnes pouvant être engagées via un subside particulier, souvent suite à un appel à projet ou à une action spécifique portée par le service.

La gestion des aides sociales au bénéfice des enfants saint-gillois.es est uniquement assumée par le personnel CPAS du CEMO. Cette « porte d'entrée » vers notre service constitue un réel canal d'accès qui peut déboucher vers une offre de service plus large et la mise en place éventuelle d'un accompagnement psycho-social plus global.

1 Mineurs Etrangers Non Accompagnés

Le CPAS de Saint-Gilles a créé le CEMO en 1978 : une logique d'intervention visionnaire et engagée avant le décret instituant l'Aide à la Jeunesse de 1991 et avant la création des services AMO !

Cette particularité montre bien l'intérêt de cette complémentarité entre aide générale et aide spécialisée. Bien que certaines spécificités existent et que la mise en œuvre de l'aide dans des cadres différents peut parfois être complexe, cela permet une aide globale et complémentaire au bénéfice des jeunes et des familles en difficulté. Cela nous « oblige » également à être créatif.ve et souple dans nos accompagnements, mais aussi à questionner les pratiques et à les faire évoluer, tant du côté CPAS que de celui de l'AMO.

Une mise en commun de moyens pour une offre de service la plus globale et la plus complète destinée aux jeunes et aux familles.

Les demandes d'aides sociales que nous traitons concernent tant les frais scolaires que tout ce qui a trait aux activités extra-scolaires, inscriptions à des clubs sportifs, stages de vacances...

A titre d'exemple, il est d'ailleurs important de souligner qu'en ce qui concerne l'aide apportée aux personnes les plus démunies, le CPAS et l'AMO s'unissent de façon tout à fait complémentaire en développant des aides sociales individuelles au bénéfice des jeunes, un soutien et un accompagnement individuel dans les difficultés et dans les démarches à entreprendre. Il est également mis en place des actions collectives et communautaires, comme les Ateliers Parents et sorties familles que nous organisons ou encore les actions de sensibilisation développées dans le cadre du GAPPI (Groupe d'Action et de Prévention pour la lutte contre la Précarité Infantile). Ces demandes ne proviennent pas uniquement de personnes émargeant du CPAS car les personnes ayant d'autres sources de revenus (chômage, salaire inférieur au RIS...) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide de la part du CPAS de Saint-Gilles. C'est le cas également des personnes en situation de séjour illégal pour lesquelles les aides au bénéfice des enfants sont octroyées par le CPAS. De ce fait, les demandes se font plus nombreuses notamment en raison de la situation socio-économique de notre public qui est de plus en plus précaire.

Une approche pluridisciplinaire face à la précarisation des familles

La précarité des familles s'intensifie. Même avec un RIS² et des allocations familiales, de nombreuses familles peinent à couvrir les dépenses liées à leurs enfants, notamment en matière de scolarité.

Dans notre pratique quotidienne, nous constatons que les demandes qui nous sont adressées sont souvent d'ordre financier, mais elles ne représentent bien souvent que la partie émergée de l'iceberg. Derrière ces demandes, nous rencontrons des familles en souffrance, nécessitant un accompagnement plus ciblé.

Notre défi consiste à dépasser cette première demande financière pour faire émerger des besoins plus profonds. Il s'agit de transformer une aide initialement généraliste en un accompagnement spécialisé et adapté, répondant à la diversité des problématiques rencontrées par ces familles.

L'aide financière : une aide générale comme levier vers une aide spécialisée

Sur le terrain, de nombreuses missions sont transversales et portées par l'ensemble de l'équipe sans distinction. Néanmoins, certaines d'entre elles relèvent parfois de l'un et pas de l'autre. La gestion des aides sociales au bénéfice des enfants saint-gillois.es est, par exemple, uniquement assumée par le personnel CPAS du CEMO. Cette « porte d'entrée » vers notre service constitue un réel canal d'accès qui peut déboucher vers une offre de services plus large et la mise en place éventuelle d'un accompagnement psychosocial plus global. En effet, les familles que nous rencontrons dans ce cadre ne sont bien entendu pas uniquement confrontées à des difficultés

d'ordre pécuniaire mais également des problématiques plus globales qui viennent toucher et fragiliser plusieurs aspects de leur vie familiale quotidienne.

La complémentarité entre aide générale et aide spécialisée, et ce, malgré l'existence de certaines spécificités et la complexité due à la coexistence de cadres de travail différents, nous apparaît dès lors comme centrale pour les jeunes et les familles en difficulté que nous accompagnons.

Un rôle d'interpellation et de prévention

En plus de nos missions citées plus haut, le CEMO prend un rôle de prévention et d'interpellation. Au niveau du service jeunesse, il s'agit de l'essence même de notre travail : faire bouger les choses par des actions spécifiques autour de la précarité infantile et de l'aide sociale apportée aux familles.

Participation au Comité Spécial Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles (CSJ)

En tant que Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, nous participons régulièrement à certains comités spéciaux du CPAS. Notre présence est nécessaire plus particulièrement au CSJ, qui se réunit tous les 15 jours. Ce comité rassemble les conseiller.ère.s du CPAS, la Présidente, un.e intervenant.e social.e du Service Social, et un membre de notre équipe. Les décisions concernant les demandes d'aides financières y sont prises. Notre présence permet d'éclaircir certains dossiers et de défendre nos propositions. En moyenne, 100 dossiers individuels de jeunes sont examinés lors de chaque session et concernent environ 150 propositions/demandes.

Chaque année, nous organisons également un « CSJ à blanc », qui sert à présenter des observations et propositions basées sur nos constats de terrain. Cet espace permet d'interpeller le comité sur les difficultés rencontrées par nos bénéficiaires et de proposer des décisions à appliquer de manière systématique. Ce processus contribue à définir les grandes orientations de la politique jeunesse du CPAS.

Réunion d'équipe et supervision au sein du Service Jeunesse

L'équipe du Service Jeunesse se réunit chaque semaine pour réfléchir ensemble aux missions spécifiques du service et à la manière d'y répondre efficacement. Ces réunions offrent un temps de recul pour analyser nos projets, leur pertinence par rapport à nos missions, ainsi que les besoins du public.

Pendant l'année 2024, la supervision d'équipe s'est poursuivie et était organisée environ toutes les six semaines avec l'intervention d'une experte externe. Cet espace a permis d'évaluer nos procédures, notre fonctionnement, nos prises en charge individuelles et nos actions collectives.

Le service social du CPAS, un partenaire clé

Pour structurer la collaboration entre le Service Social général du CPAS de Saint-Gilles et le CEMO, une fiche de répartition des tâches est régulièrement actualisée. Elle définit clairement les champs d'action respectifs.

Des collaborations spécifiques, ponctuelles ou durables, peuvent également être mises en place avec d'autres services internes partageant des missions ou un public commun, comme dans le cadre du Projet Miriam (projet pour les mamans monoparentales).

La lutte contre la précarité infantile : un combat permanent

En 2024 prenait fin le contrat de notre collègue engagé grâce à l'appel à projet du SPP Intégration Sociale. Pour

rappel son travail a été de mettre en place une série de nouvelles actions pour lutter plus efficacement contre la précarité infantile.

Après leur évaluation et en fonction de la mobilité dans l'équipe, certaines actions ont été maintenues comme telles et d'autres ont été modifiées, adaptées. Au total, nous avons travaillé dans 7 écoles primaires, 2 écoles communales francophones (Léonie La Fontaine et Ulenspiegel), 1 école communale spécialisée (Parvis), 1 école de l'enseignement libre (Sainte-Marie) et dans 3 écoles néerlandophones (De Balder, De Bron, Sint-Gillisschool). Les Perm'infos et cafés papotes se voulaient être proches du public, se déplacer là où se trouvent les parents : l'établissement scolaire de leur(s) enfant(s).

- **Les Perm'infos** qui correspond à présenter le CEMO dans les écoles afin de toucher et informer les parents qui ne franchiraient pas le porte du CEMO. Cette action répondait à l'hypothèse du nonaccès et du non recours aux droits soit parce que les familles n'osent pas demander soit parce qu'elles ne sont pas informées. Nous avons organisé 6 perm'infos durant l'année 2024 avec comme objectif d'initier l'année scolaire 2024-2025 avec 1 perm'info par école (en « one shot »).

- **Les Cafés Papote** sont des moments organisés régulièrement par les écoles et qui sont l'occasion pour les parents de prendre un café tout en se rencontrant les uns les autres. Ces moments informels sont propices à se faire connaître, à présenter le CEMO dans une ambiance décontractée. Dans certaines écoles n'en organisant pas, nous proposons de venir présenter le CEMO lors des réunions collectives des parents (généralement en début d'année). Au total, nous sommes allés à 2 cafés papotes/réunions parents.

- **Présentation aux professeurs.** Dans certaines écoles en demande, nous présentons le CEMO à l'équipe éducative ainsi que les possibilités de collaboration. Au total 3 rencontres ont été programmées.

- **Ateliers parents avec la Cellule d'accrochage scolaire**

De janvier 2024 à juin 2024, nous organisons 1 Atelier Parents par mois dans nos locaux. Nous abordons différentes thématiques importantes pour les familles. Ces ateliers se déroulaient les mardis de 9:30 à 11:30. Ensuite, nous avons commencé à nous unir à la cellule accrochage scolaire qui proposait différentes thématiques liées au rythme des enfants. Etant donné que la cellule d'accrochage scolaire est un de nos partenaires privilégiés et que les familles que nous accompagnons fréquentent la cellule, nous unir avait tout son sens. Ces ateliers ont une fréquence d'une fois tous les deux mois. Au total, nous avons organisé 8 ateliers parents.

L'année 2025 s'annoncera moins prolifique aux vues des différents changements d'effectif, que ce soit au niveau structurel ou ponctuel.

Nous sommes également impliqués dans le groupe de travail **GAPPI** – Groupe d'Action et de Prévention contre la Précarité Infantile : **voir partie 9. Le travail en réseau.**

Le CEMO a cette particularité d'être à la fois le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et un service AMO agréé dans l'Aide à la Jeunesse en Communauté française. Depuis 2023, le CEMO organise également un service PEP (Projet Educatif Particulier) agréé dans le secteur de l'Aide à la jeunesse puisque le KAP a obtenu cet agrément.

De ce fait, le CEMO s'inscrit dans la loi organique du 8 juillet 1976 d'une part (article 1er : « toute personne a droit à l'aide sociale qui a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine »), et dans le décret de l'aide à la jeunesse du 12 juin 1991 d'autre part (« tout jeune [...] a droit à l'aide spécialisée [...] en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine »). Cette collaboration est très riche car aide générale et aide spécialisée poursuivent de nombreux objectifs communs et sont complémentaires.

Les missions communes consistent en une aide palliative ou curative et une aide préventive¹. L'aide générale est assurée au CPAS, alors que l'aide spécialisée est complémentaire et supplétive lorsque les services de première ligne n'ont pu apporter une réponse adéquate à la problématique. L'intervention au CEMO se fera toujours dans le cadre de l'aide consentie. Ceci dit, la personne qui vient se confier à nous doit être tenue informée et concertée lorsque des informations la concernant sont susceptibles d'être transmises. Il est d'ailleurs nécessaire d'obtenir son accord avant de communiquer ces infos et de ne transmettre que les renseignements indispensables pour débloquer la situation et s'en tenir à cela ; rappelons que nous sommes tenu.e.s au secret professionnel.

Le travail se fait dès lors dans la transparence pour

¹ Protocole cadre de collaboration entre les Centres Publics d'Action Sociale et les Conseillers et Directeurs de l'Aide à la Jeunesse réalisé en 2012. Ce protocole est actuellement en cours d'actualisation.

les personnes que nous aidons. Cela nous permet d'appréhender une situation dans sa globalité et de ne pas être « coincé.e » dans des « non-dits ».

Le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles travaille dans une logique de partenariat intégré avec l'AMO et le PEP. Il est constitué d'un responsable du service à mi-temps, de psychologues, d'assistant.e.s en psychologie et d'assistant.e.s administratifs.ves. La présence de psychologues dans ce service est historiquement due au fait que nous travaillions sur l'alternative au placement. C'était un moyen d'avoir, dans un service de proximité, des professionnels susceptibles de poser un diagnostic différencié et permettre aux jeunes et aux familles d'accéder au langage « psy ». Aujourd'hui, l'équipe de psychologues s'investit davantage pour offrir aux jeunes et aux familles fréquentant le service un accueil, une écoute et un soutien et ainsi faire face à des troubles qui peuvent être d'ordre psychopathologique ou d'importants dysfonctionnements de la structure familiale. L'analyse « psy » des problématiques individuelles, familiales et institutionnelles reste essentielle dans les contextes où nous sommes amené.e.s à intervenir.

Nous pouvons ainsi évaluer la situation et mettre en place un suivi adéquat en fonction de toutes ces caractéristiques. Les situations de placement restent présentes, mais le secteur de l'aide à la jeunesse a évolué et a aussi développé d'autres formes de soutien. Par contre, le soutien à la parentalité, parfois de parents mineurs, le soutien des jeunes dans leur autonomie, le soutien des familles dans leurs rapports avec la justice ou les autres services de l'aide à la jeunesse, leur rapport à l'école... sont autant de situations où nous sommes très sollicité.e.s. Les suivis individuels peuvent concerner tout type de demandes émanant soit du.de la jeune lui.elle-même, soit d'un parent, soit d'un.e intervenant.e psycho-social.e. Nous sommes un service « généraliste » et nous défendons cette caractéristique face à une tendance à « l'hyperspécialisation » de certains ayant pour conséquence une complexité et

une restriction de l'accès à ces services.

Le fait d'accueillir la demande n'implique pas forcément que nous allons ouvrir un dossier et poursuivre le travail. En effet, il y a de nombreuses situations qui ne sont pas de notre ressort et nous entamons alors avec la personne un travail d'orientation pour répondre au mieux à la demande. Les demandes traitées au CEMO sont très variables : cela peut aller d'un soutien pour une inscription scolaire à une situation de conflit familial, pour aider un.e jeune à la rue ou encore pour une recherche de loisirs. L'une des richesses du CEMO est que l'équipe est pluridisciplinaire. Ceci nous permet d'envisager les situations de différents points de vue, et de pouvoir, si cela s'avère nécessaire et adéquat, proposer un travail en co-intervention. C'est le cas notamment des suivis que nous faisons dans le cadre de notre dispositif KAP (voir partie KAP).

Au CEMO, nous accompagnons les jeunes jusqu'à leurs 22 ans.

Les services agréés dans le secteur de l'aide à la jeunesse et travaillant de façon plus spécifique au niveau de la prévention peuvent accompagner des jeunes jusqu'à leurs 22 ans, alors que dans les autres services agréés comme les institutions d'hébergement, la limite d'âge reste 18 ans. En ce qui concerne le service jeunesse du CPAS, la limite reste d'ailleurs 18 ans car au-delà, les demandes d'aides sociales sont traitées par le service social général du CPAS.

● CHIFFRES ET ANALYSE

Des données chiffrées à prendre avec certaines précautions

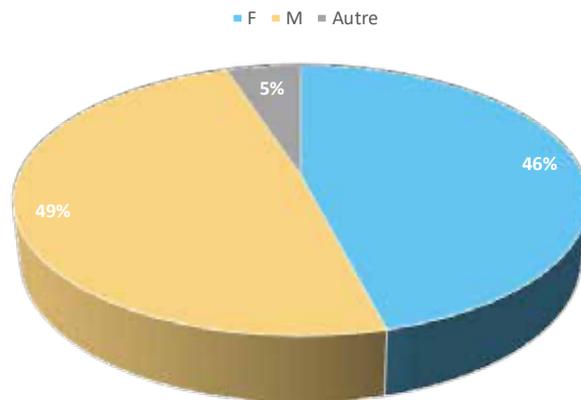
Nous faisons pour le mieux et toute l'équipe y met beaucoup de bonne volonté mais force est de constater que certaines données n'ont pas toujours été encodées ou pas correctement. Nous faisons le même constat chaque année : le facteur humain reste ... humain ! C'est en partie expliqué par la charge de travail continue et la pression subie qui met la priorité sur nos missions en tant que tel et moins sur les aspects statistiques. Nous

sommes pourtant bien conscients de l'importance de pouvoir rendre visible notre travail, de lui donner une existence « mesurable » car c'est aussi un moyen de démontrer l'importance de notre travail en regard de l'ampleur des besoins et des attentes des jeunes et des familles en difficulté.

Nombre de dossiers ouverts

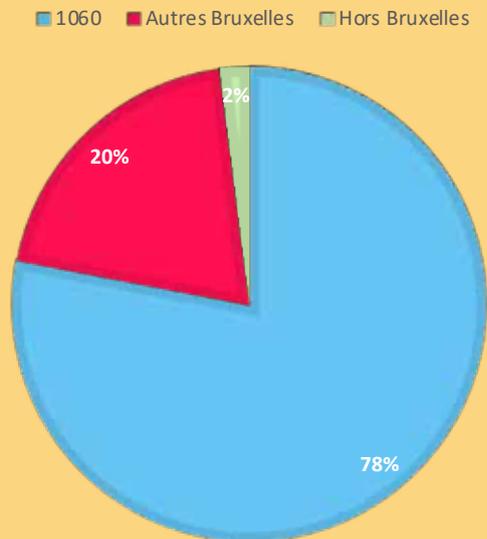
Le nombre de dossiers ouverts en 2024 est de 1155. Il est en légère diminution par rapport à l'année passée. Ces dossiers sont gérés par l'ensemble de l'équipe et recouvre toutes nos actions et activités. Il est aussi important de rappeler que nous investissons beaucoup plus les activités sur l'espace public et le travail social de rue qui ne sont pas toujours faciles de quantifier. Cependant, certains dossiers d'accompagnement individuel sont bien entendu issus de ce travail sur l'espace public et il peut même arriver que l'accompagnement soit réalisé exclusivement en dehors de nos locaux.

SEXE DES BÉNÉFICIAIRES



Bien que les chiffres montrent une quasi-parité dans le sexe de nos bénéficiaires, il y a une légère majorité masculine.

PROVENANCE DES BÉNÉFICIAIRES



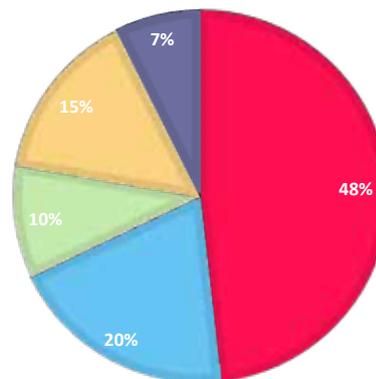
La majorité des personnes que nous accompagnons sont saint-gilloises. Nous travaillons effectivement selon une logique de quartier et de proximité, mais également avec les communes limitrophes telles que Forest, Ixelles, Bruxelles, Anderlecht. De nombreux. ses jeunes scolarisé.e.s à Saint-Gilles ne sont pas nécessairement saint-gillois.es, surtout en ce qui concerne les plus âgé.e.s qui sont en enseignement secondaire.

Les personnes qui viennent de communes plus éloignées, voire hors Bruxelles, sont essentiellement des jeunes qui viennent se renseigner sur notre dispositif KAP pour un accompagnement à l'autonomie. Ce sont, pour la plupart, des jeunes qui vivaient en famille ou en institution en-dehors de Bruxelles, mais qui ont un réseau de pairs ou un entourage familial à Bruxelles.

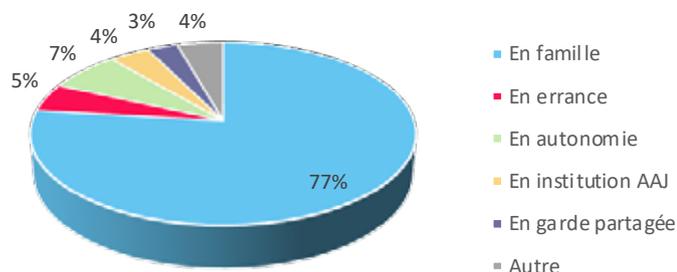
Notre principal envoyeur reste le CPAS de Saint-Gilles, comme lors des années précédentes. Cette donnée reste cohérente étant donné qu'une partie de l'équipe du CEMO constitue le Service Jeunesse de celui-ci. Les assistant.e.s sociaux.ales du service social général, mais aussi d'autres services du CPAS nous orientent ainsi les familles qui ont besoin d'aides pour tout ce qui a trait à une prise en charge financière pour un.e enfant d'une famille saint-gilloise. Ces aides sont relatives à des frais scolaires et/ou extra-scolaires pour les enfants entre 0 et 18 ans, mais aussi lors de difficultés multiples et diverses, autres qu'économiques. L'orientation vers notre service se fait également par des familiers, voisin.e.s qui nous connaissent, mais aussi via le secteur scolaire, les services de l'AAJ ou d'autres services sociaux.

ENVOYEURS PRINCIPAUX

- CPAS de Saint-Gilles
- Familier (famille, connaissance, voisins...)
- Service du secteur AAJ (SAIE, COE...)
- Secteur scolaire (école, PMS, médiateur...)
- Service social autre que CPAS de StG (autre CPAS, service social communal...)



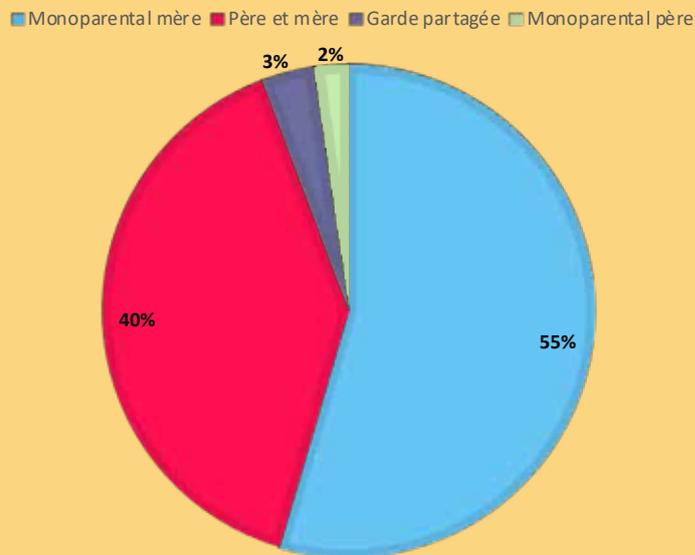
Menu principal de vie du jeune



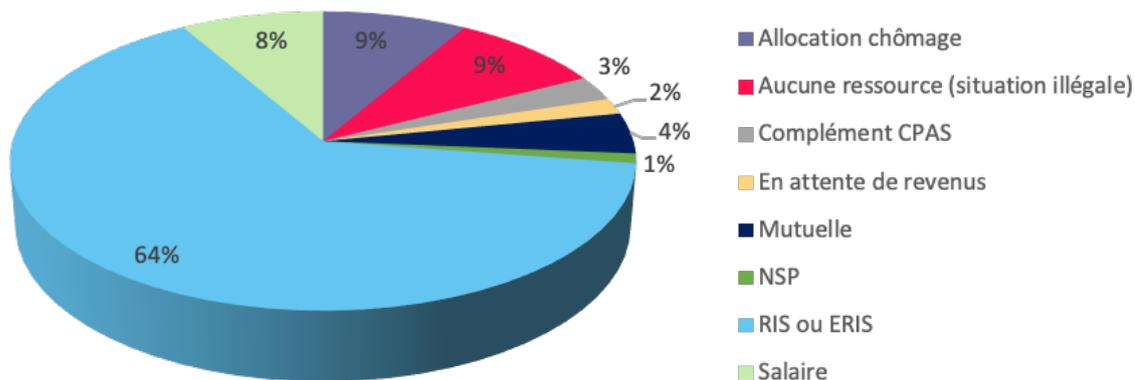
Les jeunes qui fréquentent notre service vivent principalement en famille dans la majorité des cas. Attention que vivre en famille signifie « avec une famille de type monoparental mère ». Vient ensuite la catégorie des jeunes en errance et en autonomie représentant également une catégorie importante et c'est à mettre en lien avec notre dispositif KAP qui lui aussi nous permet de toucher de nombreux jeunes en difficulté de logement voire en errance.

La catégorie famille monoparentale est le type de famille le plus représenté dans les familles que nous accompagnons. 48 % des enfants suivi.e.s au CEMO vivent dans une famille monoparentale où c'est la maman qui a la garde principale ou exclusive. Etant dans une situation précaire, ces mamans rencontrent de nombreuses difficultés au-delà de l'aspect uniquement matériel. D'autres problèmes peuvent s'ajouter à cela, comme le mal-logement, les difficultés à devoir éduquer les enfants seules... Il est important de souligner que la deuxième catégorie la plus représentée sont les enfants qui vivent dans des familles où deux parents sont présents (38%). Nous avons néanmoins pu observer que dans les couples hétérosexuels, même lorsque le papa est « physiquement » présent, l'éducation reste dans la majorité des cas « une affaire de femmes ». Nous avons pu constater cela via nos ateliers parents, les suivis au CEMO ou encore lorsque les mamans viennent introduire des demandes d'aide financière.

TOP 5 TYPE DE FAMILLE



Type de ressource



64 % de notre public bénéficie du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou de son Equivalent (ERIS), ce qui est en augmentation par rapport à l'année dernière.

Apparaissent ensuite les familles bénéficiant du revenu du chômage et celles en situation de séjour illégal qui n'ont, elles, aucun revenu. Ces deux catégories sont à égalité en terme de représentation dans notre public, ce qui est aussi différent de 2023 (le chômage était plus représenté).

Notons que le CPAS de Saint-Gilles ne met pas de conditions de revenus pour l'accès aux aides de type scolaire et/ou extrascolaire. Les enfants étant en âge d'obligation scolaire, les parents doivent les y inscrire et assumer tous les frais qui y sont afférents. Bien que l'enseignement devrait être gratuit, les parents doivent quand même faire face à de nombreux frais tels que les frais de garderie, les sorties, les voyages scolaires... Les parents doivent trouver le moyen de régler ces frais et viennent, de ce fait, faire appel à nous. Dans les écoles communales de Saint-Gilles, tous les enfants des classes de maternelle ont la possibilité de bénéficier de repas chauds gratuitement. Le projet est que les repas chauds deviennent accessibles gratuitement aussi dans les classes de primaire comme c'est déjà le cas dans certaines écoles.

A noter également que quelques jeunes passent au travers de nos chiffres car certain.e.s de ces jeunes qui sont en errance n'ont pas de revenu de leurs parents ou de l'AAJ. Ils.Elles ne sont pas non plus encore dans les conditions d'accès à un RIS. De ce fait, ces jeunes n'ont donc pas de revenu mais ne sont pas en situation illégale pour autant.

De manière générale, nous pouvons relever que la majorité de notre public est considéré comme précarisé. Environ 8 % des personnes que nous accompagnons touchent un salaire.

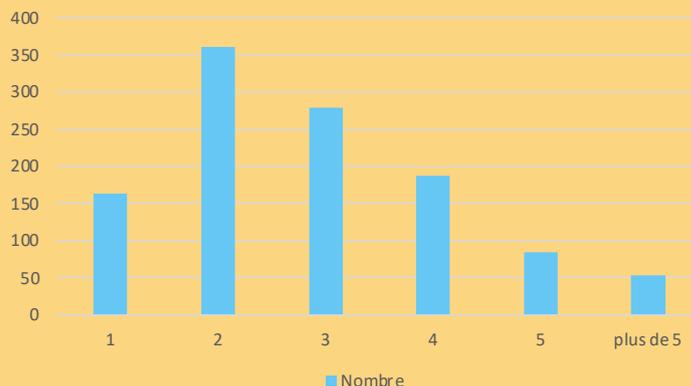
Dossiers AAJ

Dossier AAJ	Nombre	Pourcentage
Non	901	78%
SAJ	104	9%
SPJ / TJ	69	6%
NSP	81	7%
Total	1155	100%

Ce tableau indique que 15 % de nos dossiers sont des dossiers « Aide à la Jeunesse » (SAJ, SPJ ou TJ). Il est toutefois important de l'analyser avec certaines précautions. En effet, lors d'une première demande, il n'est pas toujours évoqué par le.bénéficiaire qu'un dossier de l'aide à la jeunesse est ouvert. Il pourrait donc être classé, par erreur dans la catégorie « pas de dossier ouvert à l'AJ ». Cela semble indiquer que, pour la majorité des situations rencontrées, nous sommes dans le champ de la prévention. Nous touchons, grâce aux différents outils développés par le CEMO (animations dans les écoles et les espaces publics, aide financière via le service jeunesse du CPAS, etc.), un large public et pas seulement celui orienté par l'aide à la jeunesse. Dans le cas où un dossier « aide à la jeunesse » serait ouvert, c'est dans la majorité des cas des jeunes suivi.e.s par le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ). Ce dernier semble relayer un nombre important de personnes vers des services de proximité, tels que les AMO, afin de proposer une aide adéquate et éviter la judiciarisation de la situation. Le travail de collaboration peut dès lors se mettre en place tout en veillant à respecter le secret professionnel.

Nous accompagnons également des jeunes et des familles pour lesquelles un dossier est ouvert au Tribunal de la Jeunesse. Notre travail est alors d'accompagner, de soutenir, mais aussi de permettre à notre public de comprendre ce qui se discute lors de moments souvent stressants pour eux.elles et source d'incompréhension.

Nombre d'enfant



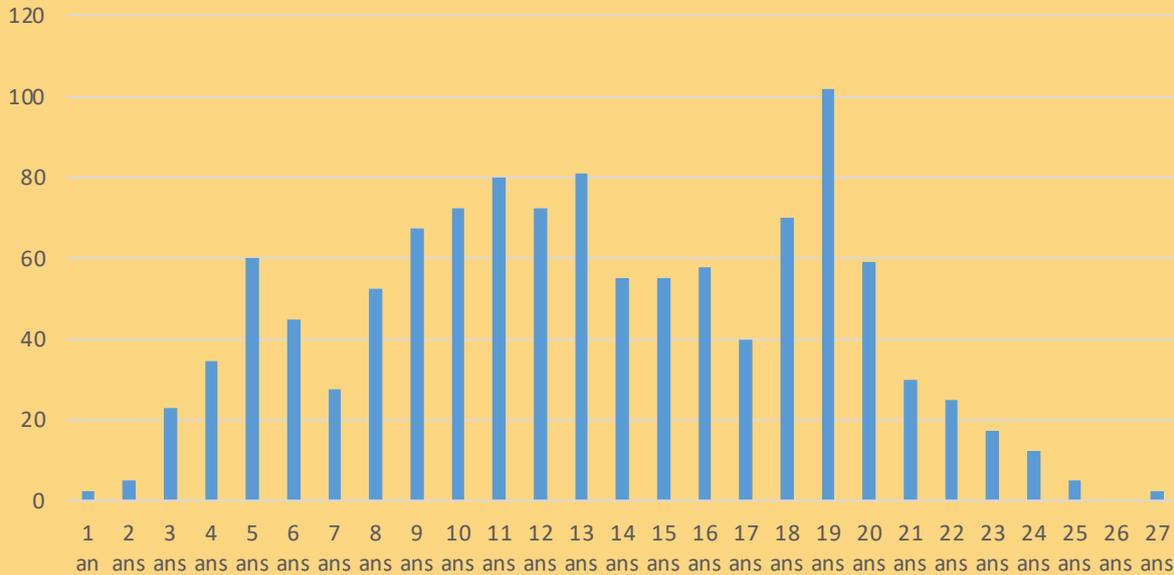
Comme l'année dernière, nous remarquons que la majorité des familles que nous accompagnons ont deux enfants.

Nationalité

Top 10 Nationalité du bénéficiaire	nbre	%
Belge	624	54%
Marocain	63	6%
Syrien	54	5%
Brésilien	42	4%
Guinéenne	40	3%
Congolais	35	3%
Français	25	2%
Camerounais	18	2%
Ukrainien	16	1%
Espagnol	15	1%

Un peu plus de la moitié de notre public est de nationalité belge. Une analyse plus qualitative de ces chiffres nous montrera toutefois que parmi celles-ci, de nombreuses personnes ont une origine étrangère et que la nationalité belge a été acquise soit durant la génération pour laquelle nous intervenons, soit pour la génération précédente, c'est-à-dire celle des parents qui s'adressent à nous. Les dix nationalités que nous rencontrons le plus sont à mettre en lien avec les mouvements migratoires que notre pays rencontre, qu'ils soient intra ou extra-européens.

Âge des bénéficiaires



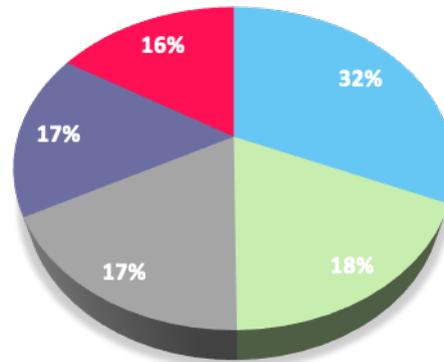
Nous constatons que la majorité des jeunes pour lesquelles nous sommes sollicité.e.s ont entre 4 et 22 ans. Pour les plus jeunes, c'est bien souvent leurs parents que nous rencontrons et pour la majorité de leur demande, il s'agit de demandes orientées vers le Service Jeunesse du CPAS pour une aide sociale. A cet âge-là, il y a beaucoup de demandes concernant les frais scolaires, mais également l'inscription à des activités extrascolaires ou à des clubs sportifs. Les jeunes les plus âgé.e.s, situé.e.s autour du passage à la majorité, sont notamment rencontré.e.s grâce à notre dispositif KAP (accompagnement spécifique à l'autonomie pour les jeunes entre 16 et 25 ans).

Autonomie

178 jeunes ont passé la porte du CEMO afin d'entamer une candidature dans le dispositif KAP en 2024. Nous touchons majoritairement des jeunes isolé.e.s entre 16 et 21 ans. La part des 22-25 ans, reste, quant à elle, marginale. Quelques demandes de jeunes filles « avec enfant » arrivent également jusqu'à nous.

Au total, 42 jeunes (dont 6 enfants) ont été hébergé.e.s au sein du KAP. N'hésitez pas à consulter le rapport d'activités spécifique au KAP.

Top 5 des demandes (hors finances)



■ Scolarité ■ Soutien à la parentalité ■ Famille ■ Administratif ■ Logement

Pour ce graphique, nous avons retiré le thème qui revient le plus, à savoir les demandes pour une aide sociale adressées au Service jeunesse du CPAS et qui restent une importante porte d'entrée vers notre service. Cela permet de voir plus distinctement le top 5 des thématiques les plus représentées, à savoir dans l'ordre : la scolarité, le soutien à la parentalité, les demandes liées à la famille, une aide pour des démarches administratives et les demandes liées à la thématique du logement.

Attention, toutefois, nous devons nuancer ce résultat car certaines thématiques sont peut-être surreprésentées puisqu'elles ont été comptabilisées en fonction de demandes secondaires liées à une même thématique principale.

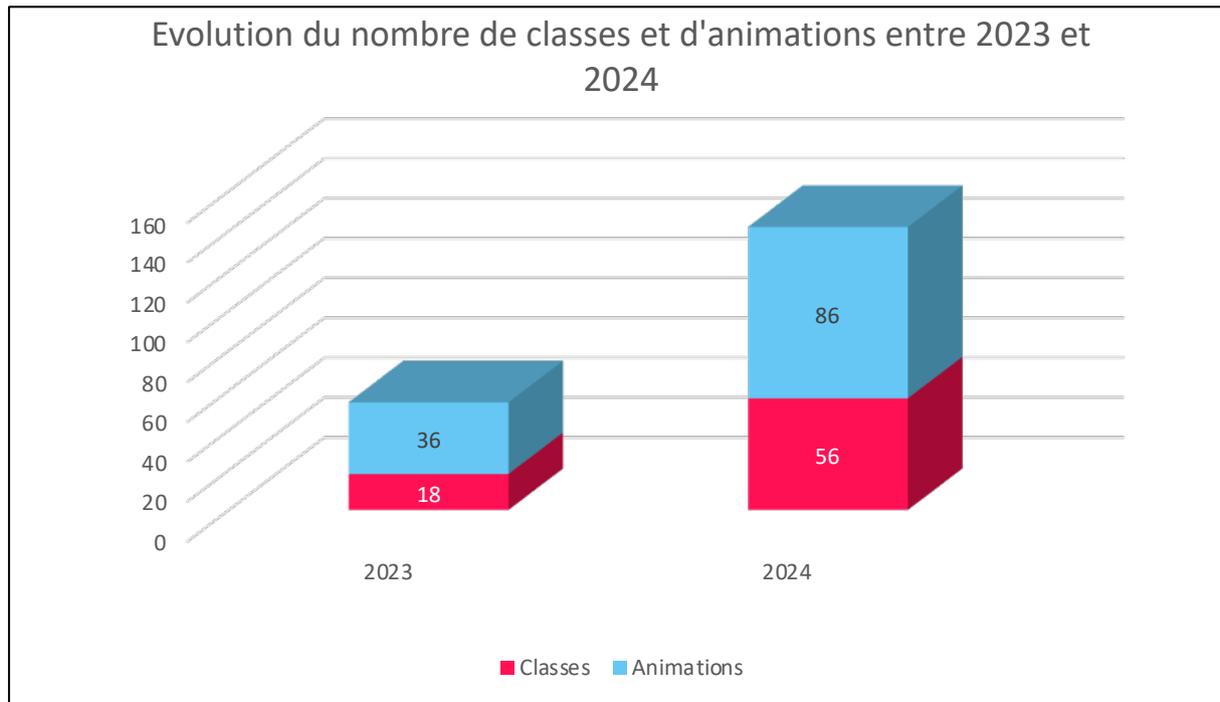
Rappelons qu'en ce qui concerne le thème « finance » qui est le plus représenté, en tant que Service Jeunesse du CPAS, nous sommes sollicités par un public fort précarisé et les aides octroyées au bénéfice des enfants par le CPAS de Saint-Gilles ne sont pas nécessairement conditionnées au statut de séjour des parents ou encore au type de revenus. Dès lors, tout enfant saint-gillois dont le ou les parents sont dans un état de besoin peut venir introduire des demandes chez nous. Grâce à celles-ci, nous pouvons « faire offre de service » et une partie des personnes qui ont passé les portes du CEMO pour ce type d'aide pourront être accompagnées sur d'autres dimensions par la suite.

Comme évoqué plus haut, nos dossiers ouverts peuvent concerner des suivis qui sont uniquement d'ordre financier, c'est-à-dire que le parent se rend au CEMO pour introduire une demande d'aide financière pour que le CPAS puisse l'aider à prendre en charge des frais scolaires, comme l'achat de matériel scolaire en début d'année, la prise en charge des frais de garderies, voyages scolaires... ou encore des frais extra-scolaires, comme l'inscription annuelle à un sport ou encore à des stages durant les vacances scolaires.

Ces demandes constituent environ 50 % des demandes adressées au CEMO. Néanmoins, dans ces demandes qui sont d'ordre plus « financier », il peut y avoir également d'autres types de demandes qui émergent, tel qu'un problème d'ordre familial, une demande d'aide pour rechercher une école, trouver une activité extra-scolaire pour un enfant...

Depuis plusieurs années, l'école est pour nous un lieu fondamental pour la prévention dans lequel notre service se mobilise de plus en plus. En effet, durant l'année civile 2024 nous avons consolidé mais également augmenté nos actions de prévention auprès de onze écoles primaires et secondaires de Saint-Gilles. Chaque année nous adaptions notre approche des animations scolaires, en proposant des interventions régulières sur des thèmes variés en réponse aux préoccupations des établissements.

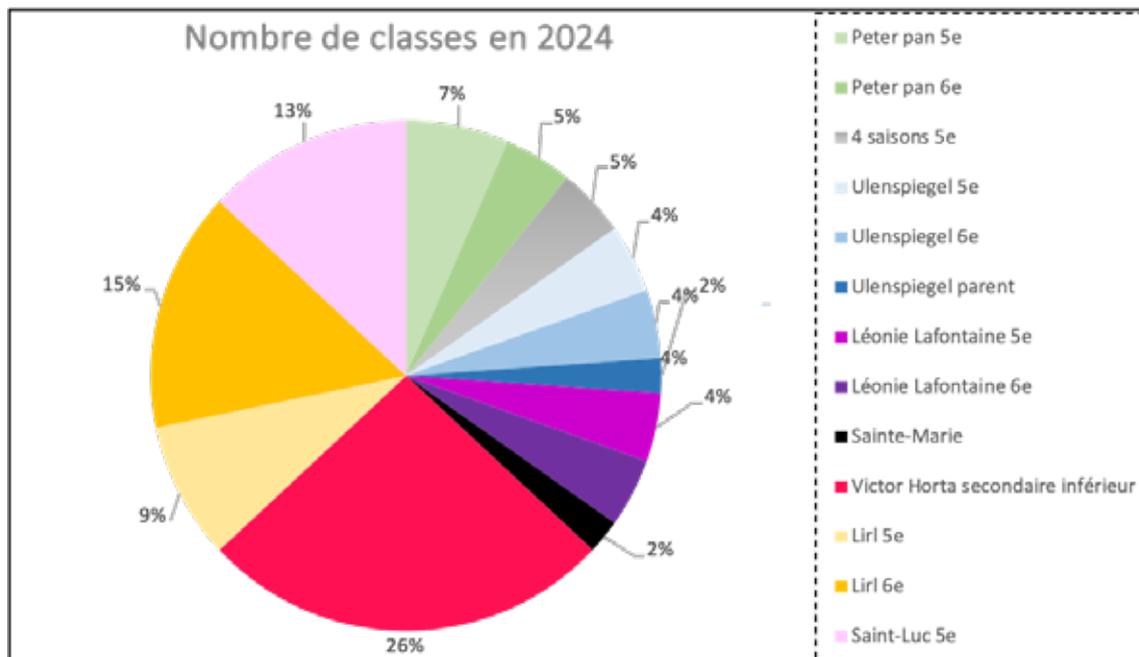
Cette année, nous avons été présent.e.s dans 56 classes, réalisé 86 animations et avons rencontré plus de 1000 jeunes, âgé.e.s de 10 à 18 ans.



Une mobilisation renforcée

Cinq travailleur.euse.s sociaux.ales sont activement impliqué.e.s dans les écoles et participent aux interventions scolaires. Pour assurer une coordination claire, une personne est désignée comme référent.e pour chaque école. Cette personne fait le lien direct avec le corps enseignant pour co-construire les animations scolaires. Elle est responsable de la première rencontre avec les équipes pour affiner les demandes, de la réflexion sur les thématiques à aborder, de l'organisation des interventions et de l'évaluation avec les enseignant.es impliqué.es. D'ailleurs, plusieurs membres de l'équipe se sont formés pour répondre à diverses demandes qui émergent

comme les thématiques des réseaux sociaux, de la discrimination liée au genre, de l'après secondaire et concernant les orientations dans les études supérieures.



Les jeunes, notre public cible

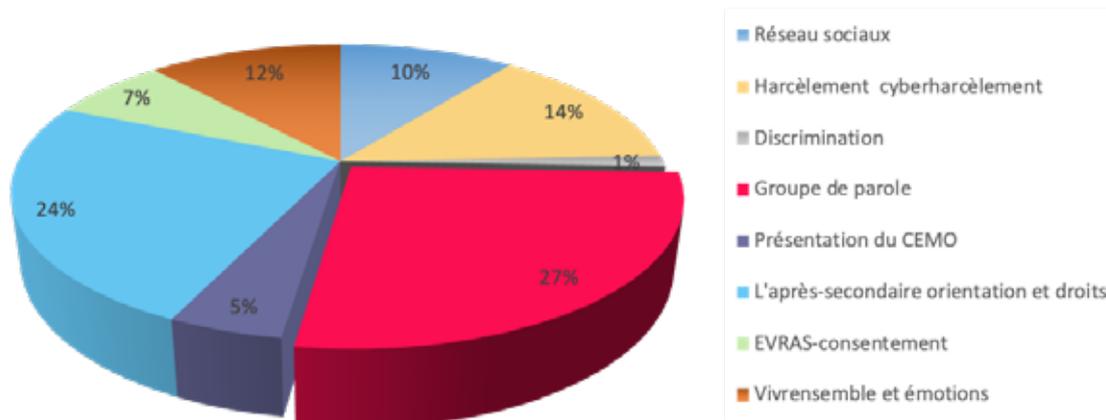
Nos animations se co-construisent avec les équipes pédagogiques pour répondre précisément aux besoins des élèves. Dans ce registre, nous organisons selon la demande de la classe, soit une seule animation soit un cycle de 2 à 3 sessions enrichies par des méthodes interactives (jeux de rôle, quizz, saynètes) pour favoriser l'implication des jeunes. De plus, en réponse à des demandes spécifiques, nous mettons également en place des projets comme des groupes de parole, la préparation des élèves à l'après-secondaire ou des rencontres sur l'usage des écrans, visant à soutenir les jeunes, mais également leurs parents dans un cadre respectueux et sécurisé.

Au cours de l'année civile 2024, nous avons animé des interventions dans plusieurs écoles de la commune touchant l'enseignement primaire et secondaire. Au sein des écoles primaires nous avons tenu des animations pour les classes de 5ème et 6ème primaires des écoles comme Peter Pan, 4 Saisons, Léonie La Fontaine, Ulenspiegel ainsi que l'école Sainte-Marie. Des thématiques sont régulièrement demandées comme le vivre ensemble mais également le phénomène de harcèlement et de cyber harcèlement.

A l'attention de l'enseignement secondaire, notre équipe a tenu des sensibilisations auprès des 5e et 6e secondaire. Nous avons notamment été à au LIRL (Lycée Intégral Roger Lallemand) pour présenter notre service mais également pour tenter de préparer les jeunes à « l'après secondaire » en abordant des questions d'orientation et d'accès aux droits. De plus, nous avons également consacré une grande partie de nos ateliers à destination des classes de secondaires inférieures de l'Athénée Royale Victor Horta par des groupes de parole

co-construits avec les jeunes. Enfin, en partenariat avec l'équipe Ancrage, nous avons animé des séances de prévention abordant le consentement à destination des 5e secondaire de l'école secondaire Saint-Luc. Ces interventions autour de l'EVRAS continueront d'ailleurs en 2025.

Thématiques d'animations réalisées en 2024



Nos actions visent à offrir des outils de prévention, à sensibiliser les élèves enfants et adolescent.e.s, mais également à créer un espace de rencontre et de dialogue. En effet, nous avons aussi pour objectif de relier notre action en milieu scolaire à notre travail dans l'espace public, ce qui nous permet de retrouver ces jeunes sur le territoire de Saint-Gilles afin d'initier une relation de confiance, un accompagnement suite à l'émergence d'une demande.

Un exemple issu de notre pratique de « terrain »

Afin de représenter notre travail de prévention dans les cadres des interventions scolaires au sein des écoles de Saint Gilles, il nous paraît important de proposer une situation de terrain.

Depuis 1 an maintenant nous intervenons au sein de la cellule EVRAS de l'Institut secondaire Saint Luc. En ce sens nous participons aux réunions trimestrielles avec d'autres partenaires (Ancrage, Planning Familial, PMS). Nous avons proposé des animations autour du consentement aux élèves de 4^e secondaire sous forme de débat en petits groupes, puis de discussions en groupes classes. Ces animations sont aussi l'occasion de présenter notre association et faire offre de service. Par la suite un jeune qui était présent lors de l'animation est venu au CEMO afin d'être soutenu dans une recherche de logement suite à des difficultés familiales. Le jeune a été accompagné dans les différentes possibilités de logements pour jeunes majeurs, ainsi que dans l'ouverture de ses droits sociaux et son maintien en scolarité.

Cette situation permet de comprendre en quoi les animations sont nécessaires dans les établissements scolaires de la commune : elles permettent de rencontrer de nombreux jeunes et les informer sur un service qui peut les aider dans les difficultés qu'ils rencontrent.



LES ATELIERS PARENTS

Depuis plusieurs années, les actions collectives du CEMO, autour de la parentalité, ont pris différentes formes. Différentes formules ont été testées et, pour l'année 2024, il a été décidé de continuer sur le modèle des ateliers parents.

L'idée de ceux-ci est de proposer aux parents, pères et mères confondu.e.s, un moment d'échange et de partage autour d'un café/thé, de manière informelle et conviviale. Nous avons souhaité partir de leurs demandes et de leurs préoccupations et ne pas imposer de thématique prédéfinie. Ces rencontres ont permis de discuter autour de sujets qui sont au cœur de leur quotidien comme la manière de gérer les écrans à la maison, les différences culturelles liées à l'éducation, la question de la monoparentalité, l'importance du bien-être dans la relation à son enfant, ...

Lors de ces séances en 2024, nous avons eu uniquement la présence de mamans, qui étaient en moyenne 6-7 par séance.

Plusieurs mamans présentes n'avaient jamais participé à ces moments de rencontres mais 2 ou 3 nous connaissaient déjà bien. Le groupe est constitué majoritairement de mamans solos. D'autres ont par contre déjà participé plusieurs fois à nos événements, que ce soit les sorties familles ou les cafés papote. Notre volonté était de pouvoir créer un noyau dur et d'y intégrer de nouveaux parents au fur et à mesure, mais la fidélité est compliquée à assurer avec notre public et la présence à nos séances est très variable d'un mois à l'autre ; il est difficile d'avoir une continuité tant dans les thèmes abordés que dans les personnes présentes. Les discussions sont très fluides mais nous utilisons par moments des médias pour aborder certains sujets comme le jeu Dixit ou encore les cartes des besoins ou des émotions.

Nous communiquons autour de ces moments de rencontres par des affiches mises au CEMO et dans nos bureaux de permanence. Nous appelons les parents quelques jours avant et envoyons des SMS de rappel la veille, mais nous avons malgré tout une fréquentation très fluctuante d'une séance à l'autre.

Ce type de moment remplit complètement nos objectifs dans ce projet de rencontres parents, qui est de permettre aux parents de rompre l'isolement et de pouvoir élargir leur réseau. C'est également pour nous l'occasion de les rencontrer dans un autre cadre et d'avoir des moments d'échange et de partage. C'est aussi pour eux.elles l'opportunité de pouvoir partager des trucs et astuces concernant l'éducation de leurs enfants car ils.elles ont pu se rendre compte lors de ces moments qu'elles n'étaient pas seules dans leurs difficultés et que d'autres parents pouvaient leur apporter un espace de soutien et d'entraide.

Les ateliers parents se sont tenus tous les premiers mardis du mois, excepté les mardis fériés ou si les mardis tombaient durant les congés scolaires. Lors de la dernière séance, nous avons invité les parents à faire le point sur l'année.

Nous avons fait une évaluation générale de nos actions en juin 2024 et nous en sommes ressorties avec l'impression que les rencontres s'essoufflaient.

Les mamans qui y participent semblent en retirer des bénéfices certains et sont preneuses de ce type de moment, mais elles sont rattrapées par la réalité qui fait qu'elles sont prises par un rendez-vous médical ou administratif,

un enfant malade, une démarche à faire, ...

De plus, certaines mamans demandaient à ce qu'il y ait des thématiques plus ciblées ; de prévoir des discussions autour de certains sujets en particulier. C'est dans cette optique que nous avons décidé de revoir nos rencontres parents.

Dès la rentrée de septembre, les ateliers parents se sont donc organisés en collaboration avec la Cellule d'Accrochage scolaire. Cette union a permis d'aborder des questions liées au fonctionnement des écoles, aux changements autour du pacte d'excellence ou encore à l'orientation scolaire. Ces ateliers ont été organisés avec une fréquence d'une fois tous les deux mois, avec un total de 8 séances.

Nous avons également eu de nombreuses demandes concernant des sorties tant avec les enfants que pour les mamans elles-mêmes. Elles ont souvent exprimé le fait qu'elles aimeraient faire des activités sans leurs enfants. Il existe sur Saint-Gilles de nombreuses structures qui organisent ce type de moments. Dès lors, nous orientons ces mamans vers la cellule Culture du CPAS qui organise régulièrement des sorties. En ce qui concerne les sorties familles, nous avons maintenu le rythme d'une sortie par semaine de congés scolaires mais ce sujet fait l'objet du point suivant.

En conclusion, pour les futures rencontres parents, nous retenons qu'elles sont importantes car elles permettent aux parents d'élargir leur réseau, d'échanger sur les réalités du quotidien et de partager leurs points communs ainsi que leurs différences. Nous gardons à l'esprit qu'aborder une thématique précise à chaque rencontre plait aux parents, et que les outils tels que le dixit ou encore les cartes des émotions et des besoins favorisent grandement l'échange. Nous notons également qu'il est nécessaire d'aller à la rencontre de nouveaux parents, qui ne connaissent pas forcément bien notre service, pour toucher au mieux la population saint-gilloise.

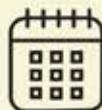
LA SITUATION DE MONSIEUR B.

Un papa se présente au CEMO pour solliciter une aide financière pour la prise en charge des frais scolaires de ses deux enfants. Il évoque également son souhait de pouvoir les inscrire tous deux à une activité extrascolaire. Après avoir analysé la demande financière, nous cherchons donc ensemble les activités qui pourraient convenir à chacun des enfants. En discutant plus en profondeur, monsieur explique que son plus jeune fils a des difficultés à l'école et qu'il est perdu face à cette situation ; il ne sait comment le soutenir et mettre des aménagements en place. La situation est d'autant plus difficile car il est seul pour s'occuper de ses enfants. On décide alors de prendre rendez-vous ensemble au PMS de l'école et j'accompagne monsieur dans différentes démarches permettant d'accompagner au mieux son fils.

Un accompagnement individuel se met alors en place, parallèlement à l'aide financière. Monsieur sait qu'il peut m'appeler et me demander un rendez-vous lorsqu'il a besoin d'un coup de main dans une démarche, ou simplement qu'il a lui-même besoin de se sentir soutenu dans ses difficultés du quotidien.

Je lui propose également de participer à l'une de nos sorties familles afin de lui permettre de sortir et de réaliser une activité avec ses enfants et d'autres familles. D'après ses dires, c'est en effet quelque chose qu'il ne se permet pas souvent de faire, par craintes que les difficultés de son fils interfèrent au bon déroulement de celle-ci. Cette sortie fut une réelle bouffée d'oxygène pour lui et ses enfants.

RENCONTRES PARENTS PROGRAMME 2023-2024



1er mardi de chaque mois
(hors vacances scolaires)



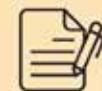
De 9h00 à 11h30



Au local du CEMO
Rue de Parme 62



Bébés bienvenus



Sans inscription

09 janvier

06 février

12 mars

02 avril

14 mai

04 juin

LES SORTIES FAMILLES

Le projet des sorties familles constitue l'une des initiatives concrètes qui répond à notre réflexion sur la précarité infantile et ses répercussions. Les familles avec lesquelles nous collaborons sont majoritairement saint-gilloises, à faibles revenus et, pour la plupart, monoparentales. L'une de nos hypothèses est que les parents en situation de précarité ont tendance à s'isoler et que cela s'amplifie lors des situations monoparentales. Dans le but d'apporter du soutien à ces familles, mais aussi de diminuer les disparités

sociales liées à cette précarité, nous avons mis en place des sorties organisées pour les parents et leurs enfants. Ce projet permet également de mobiliser les ressources parentales, de créer du lien ainsi que du décroisement.

Afin de se démarquer des lieux où les enfants se divertissent entre eux, les sorties en famille sont destinées aux parents avec leur(s) enfant(s) afin de favoriser le lien, de découvrir de nouveaux endroits

ensemble et de vivre de nouvelles expériences en famille, en sortant de la routine. Au cours de toutes ces rencontres, nous avons eu l'opportunité d'aborder des sujets plus personnels et de renforcer le lien entre les parents et les enfants.

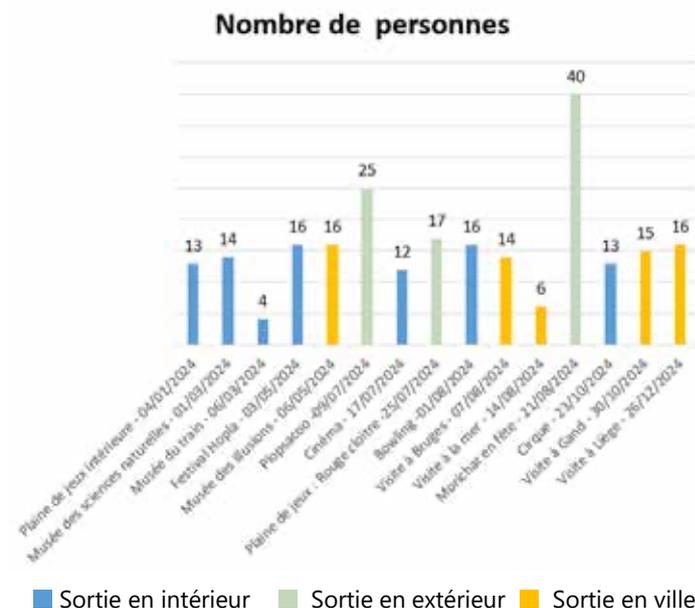
Cette année, nous avons mobilisé 194 personnes (adultes et enfants compris). Ce nombre est beaucoup plus important que celui de l'année dernière. En effet, nous avons eu l'occasion d'effectuer davantage de sorties et avons pu témoigner d'une baisse des annulations. Le choix des personnes s'est fait sur base de leurs disponibilités.

Les sorties sont, pour le Service Jeunesse, une occasion d'entrer en contact avec les parents autrement que dans les bureaux et ainsi de mettre en avant des besoins, des avis, des demandes spécifiques. Nous souhaitons souligner que notre service peut servir de ressource et de soutien à ces familles, favorisant ainsi une véritable collaboration avec elles.

Le choix des activités se fait principalement sur base de critères tels que des moyens logistiques plus difficiles à entreprendre pour des parents, l'envie de faire découvrir de nouveaux lieux, de sortir des habitudes... Cela a donné place à des découvertes de villes comme Bruges, Gand et Liège, à une journée à la mer, à des sorties au cirque, à la participation au festival Hopla ou encore à la découverte de musées tels que le musée des sciences naturelles, le musée du train ainsi que le musée des illusions.

De plus, via la promotion des articles 27, l'accès à la culture est rendu plus aisé. Nous avons donc pu bénéficier de sorties avec un coût plus faible et présenter aux familles l'utilisation de ces tickets. Enfin, nous avons pu constater que se déplacer en groupe présente un avantage, car chaque membre peut devenir une ressource.

Voici un récapitulatif pour nos sorties famille de 2024 :



Concrètement, nous avons mis en place des sorties familles une fois par semaine durant les congés scolaires. Deux intervenantes étaient à chaque fois présentes. Après chaque sortie, une réunion est organisée afin d'évaluer son organisation et souligner certaines observations. Ces moments d'évaluation permettent de ressortir les points positifs et négatifs et s'améliorer au fur et à mesure du temps.

Cette année, nous avons principalement relevé les constats suivants :

- Les sorties permettent de créer du lien entre les familles, qui gardent parfois contact après ces journées, mais aussi entre les travailleurs et les familles. Une confiance peut se créer et cela permet d'être identifié autrement que par les aides financières.
- Chacun peut échanger avec les autres sur les sujets de la vie quotidienne, et se sentir moins seul face à certaines difficultés.
- L'homogénéité des âges des enfants permet également de tisser davantage de liens.

- Les parents tout comme les enfants sont heureux de sortir de Bruxelles, de découvrir de nouveaux lieux et de prendre l'air.

- D'un point de vue logistique, il est important de « surbooker » l'activité en cas de désistements et de prévoir, si possible, un lieu pour pouvoir manger bien au chaud. Il est aussi important de prévoir un horaire suffisamment large pour éviter d'être pressé par le temps et éviter des trajets à pied trop longs entre le transport et l'activité.

- La possibilité de réserver le train lorsque le groupe est supérieur à 15 personnes permet de réduire le coût du trajet de façon considérable.

- Il est plus avantageux de prendre les tickets pour les activités au moment même, à nouveau pour éviter d'acheter des billets en trop en cas de désistement.

En conclusion, les sorties familles connaissent un certain succès auprès de notre public. Nous avons donc récolté de nouvelles idées afin d'encore faire vivre de chouettes moments aux différentes familles.

● PROJET MIRIAM

Le projet MIRIAM, mis en place par le SPP Intégration Sociale, est issu de la constatation que les « mamans solos » (familles monoparentales mères) sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés bien spécifiques. Bien qu'il y ait eu des évolutions et des sensibilisations sociétales sur le sujet, nous sommes toujours dans un environnement qui favorise le modèle familial traditionnel. D'autres défis viennent donc s'ajouter aux problèmes liés à l'emploi, tels que la recherche d'un logement approprié ou de solutions de garde peu coûteuses. Au CEMO, la moitié des familles que nous accueillons sont monoparentales. C'est pourquoi, à l'annonce de ce nouveau projet, il nous a paru primordial de pouvoir établir un lien entre celui-ci et nos propositions au sein du CEMO/Service Jeunesse. En pratique, ce projet est basé sur un programme pour les femmes en situation de monoparentalité et bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (ou de son équivalent). En bref, il s'adresse ainsi aux mères isolées et en situation de pauvreté.





Le CPAS de Saint-Gilles a donc pu mettre en place le projet « Miriam », permettant l'accompagnement de deux groupes de maximum 15 mamans solos. Ce projet s'oriente autour de différents moments tels que des présentations, des ateliers, des animations, ... Durant l'un de ces riches moments, le CEMO se présente et répond aux éventuelles questions des mamans. Ça permet de faire connaître le CEMO, au-delà de la sphère des prises en charge financières.

Depuis l'année passée, nous avons convenu d'une collaboration CEMO/Projet Miriam autour de trois moments clés/an :

- Un premier temps de présentation du Service en début d'année scolaire ;
- Un second temps plus sous forme d'atelier/animation informatif à thème spécifique (en partant des besoins et demandes des mamans) que nous pourrions (co)animer prévu plutôt en première partie d'année civile ;
- Un troisième temps plus « festif » autour d'une sortie famille commune avec les « mamans MIRIAM » et « les mamans CEMO ».

Le deuxième temps n'a pas pu se mettre en place, mais pour le troisième temps, nous avons participé à une sortie en collaboration avec le projet MIRIAM et la cellule culture du CPAS. L'idée est de permettre aux parents de se rencontrer, de les sortir de l'isolement et de leur proposer des activités qu'ils ne pourraient pas s'offrir par eux-mêmes. Une sortie à Plopsaco a pu être organisée le 9 juillet. Nous avions 25 places pour les mamans solos du CEMO. Toutes les personnes inscrites sont venues et ont pu passer un très bon moment tant avec leurs enfants qu'avec le reste du groupe.

Pour la rentrée 2024-2025, nous avons été recontactés par le projet MIRIAM pour aller présenter le CEMO aux deux nouveaux groupes qui ont intégré le projet en cette rentrée de septembre. Une date est encore à convenir pour cette rencontre.

« *Vivre c'est passer d'un espace à l'autre en essayant le plus possible de ne pas se cogner* »

Georges Perec

Dans ce rapport d'activité du CEMO, nous ferons un résumé des faits marquants de cette dernière année en ce qui concerne le dispositif KAP. Une première partie reprendra une analyse de différents chiffres et tendances de ces douze derniers mois, à laquelle succédera une seconde partie qui traitera des dimensions collectives et communautaires du dispositif. Enfin, nous évoquerons différents constats qui ressortent de notre pratique.

Un coup d'œil dans le rétroviseur et une mise en perspective

Nous sommes dans le courant de l'année 2008. Lors de différentes réunions d'équipe, il est constaté que plusieurs jeunes, en grande difficulté, qui approchent de l'âge de la majorité, s'adressent à nous avec la même demande : la volonté de trouver un nouveau cadre de vie épanouissant dans lequel ils.elles ont plus d'autonomie ainsi qu'un accompagnement adapté dans cette période nodale de leur parcours. Deux années plus tard, en avril 2010, à la suite d'un important travail d'analyse autour des besoins spécifiques de ce public, les deux premières unités de logement KAP, étaient mises à disposition des jeunes. L'objectif de ce nouveau projet : proposer un accompagnement favorisant la prise d'autonomie à travers un outil logement aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de rupture et/ou d'errance. La démarche est expérimentale et innovante, aucun dispositif similaire n'existe. Nous partons donc dans cette aventure « laboratoire », sans boussole, mais avec la motivation d'apporter des réponses nouvelles à une jeunesse qui évolue.

Au fur et à mesure des années, le dispositif s'est développé. Le chemin n'a pas toujours été évident, mais petit à petit le projet a grandi et s'est adapté aux besoins complexes de ces jeunes en recherche d'un avenir meilleur. Le KAP aujourd'hui c'est plus de 20 logements, de nombreux liens au sein de différents secteurs, la mise en place d'un accompagnement spécifique à la prise d'autonomie et des outils pédagogiques adaptés d'accompagner au mieux ces jeunes dans toute leur singularité dans un moment charnière de leur parcours. Le développement de tous ces aspects qui font notre force aujourd'hui s'est construit grâce à l'énergie que toute une équipe a pu y mettre ainsi que par le soutien de nombreux acteurs qui eux aussi y ont cru.

En 2025, le KAP fêtera ses 15 ans ! Un anniversaire c'est l'occasion de rassembler sa famille, ses ami.e.s et les personnes qui nous ont aidés à grandir. C'est aussi un moment plus introspectif, qui permet de faire un bilan et de se projeter dans les années à venir. Pour marquer le coup, notre équipe a confectionné un rapport d'activité « spécial 15 ans », que vous pourrez découvrir sur le site internet du CEMO. Il vous permettra de connaître toute notre actualité dans les détails mais également de parcourir les différentes étapes du développement du dispositif depuis sa création.

● CHIFFRES ET ANALYSES

De nombreux et nombreuses « jeunes » se retrouvent « à la rue » avec tous les risques que comporte une telle situation. Notre dispositif d'accompagnement à l'autonomie KAP, qui existe depuis 15 ans, est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (isolé.e.s et parents solos) en situation de rupture ou d'errance et consiste, via un hébergement autonome et provisoire, à créer les conditions nécessaires à un accompagnement éducatif et psycho-social intensif. L'équipe, composée de différent.e.s intervenant.e.s psycho-social.e.s et d'une paire-aidante, a pour objectif de permettre un travail global portant sur l'acquisition d'autonomie et vise à soutenir les perspectives d'avenir de chaque bénéficiaire. Grâce aux partenariats avec différentes Agence Immobilières sociales, le CEMO dispose de plus d'une vingtaine d'unités d'hébergement situées sur différentes communes bruxelloises. A côté de l'accompagnement plus individuel, notre travail s'inscrit dans d'autres dimensions, qu'elles soient plus collectives ou communautaires. Nous donnerons en effet au.à la jeune les moyens de se réactiver à un corps social par différentes formes de participations actives. Au-delà du développement des réseaux plus institutionnels autour du ce dernier, nous envisageons également de tisser des liens dans les sphères plus informelles qui l'entoure (voisinages, groupe de pairs, culture, loisirs...). Cet aspect de notre travail est particulièrement important, et notamment avec les jeunes qui souffrent de solitude et ont une santé mentale particulièrement fragile. Sur les dimensions communautaires, l'équipe du KAP est investie dans plusieurs groupes de travail, souvent intersectoriels autour des problématiques que nous rencontrons sur le terrain. A travers ce travail nous interpellons les « politiques » et sensibilisons le grand public autour de thématiques telles que l'accès au logement et le sans chez-soirisme, la santé mentale ou les droits des jeunes...

Tableau 1 : Nombre et âges des demandes KAP en 2024

Type de public	Nombre de demandes	Pourcentage arrondi
Jeune de moins de 16 ans	2	1%
Mineur.e âgé.e de 16 ans	14	8%
Mineur.e âgé.e de 17 ans	43	23%
(Futurs) Parent.e mineur.e âgé.e de 16 à 18 ans	0	0%
(Futurs) Parent.e âgé.e de 18 à 21 ans (accomplis)	3	2%
(Futurs) Parent.e âgé.e de 22 à 25 ans avec enfant.s	1	1%
Jeune âgé.e de 18 à 21 ans (accompli)	94	53%
Jeune âgé.e de 22 à 24 ans (accomplis)	19	11%
Jeunes de 25 ans et plus	2	1%
Total	178	100 %

Le KAP vise un public assez large qui constitue l'ensemble des jeunes entre 16 et 25 ans, sans hébergement stable, et en rupture et/ou en crise avec le milieu de vie habituel. En 2024, 178 jeunes se sont présenté.e.s au CEMO afin d'entamer une candidature. Ce chiffre représente une augmentation de près de 20 % par rapport à 2023. Au-delà du développement du phénomène de l'itinérance chez les jeunes, qui est objectivé par les résultats de plusieurs recherches, cette augmentation est justifiée par les nombreux liens que le KAP a pu

développer au sein de différents secteurs. Le KAP se profile en effet à l'intersection entre les secteurs jeunesse et les secteurs pour adultes et a des liens avec un nombre de services très variés. Nous notons que nous continuons à toucher majoritairement des jeunes isolé.e.s entre 17 et 21 ans accomplis (prêt de 90 % des jeunes). Nous rencontrons en effet de nombreuses situations difficiles autour du moment de transition vers l'âge adulte. Pour une partie de la jeunesse, dont les plus défavorisés, en manque de liens et soutiens, cette transition est synonyme de rupture. Certains feront connaissance, durant cette période nodale, avec l'errance et parfois le monde de « la rue ».

Nous constatons une augmentation des demandes de mineurs.es souhaitant intégrer notre dispositif. Un travail de rencontre des différents services de l'aide à la jeunesse, qui a été entamé depuis que le KAP a été agréé en tant que P.E.P (Projet Educatif Particulier) n'y est pas étranger. La part des 22-25 ans, demandeur.euse.s d'entrer dans notre dispositif reste assez marginale. Quelques demandes de jeunes filles enceintes ou vivant avec un.e enfant arrivent également jusqu'à nous. La proportion de ces dernières est par contre en diminution par rapport aux années précédentes. La majorité des jeunes rencontré.e.s sont issus de notre région. Toutefois, plusieurs jeunes candidat.e.s sont domicilié.e.s en dehors de Bruxelles mais en errance dans la capitale.

Tableau 2 – Sexe et genre des jeunes en candidature KAP en 2024

Filles	111	62%
Garçons	67	38%
Total	178	100 %

Nous rencontrons également une proportion supérieure de filles que de garçons. Nombres de jeunes filles que nous accompagnons sont souvent exposées à un contexte où elles connaissent des violences multiples. Ces derniers temps, nous avons également rencontré plusieurs candidat.e.s en difficulté sociale et en rupture familiale, manifestant un mal être par rapport à leur identité de genre ou orientation sexuelle. L'influence de cette question « d'identité » sur les ruptures familiales et son lien avec la problématique du sans-abrisme est soulignée dans plusieurs analyses et recherches.

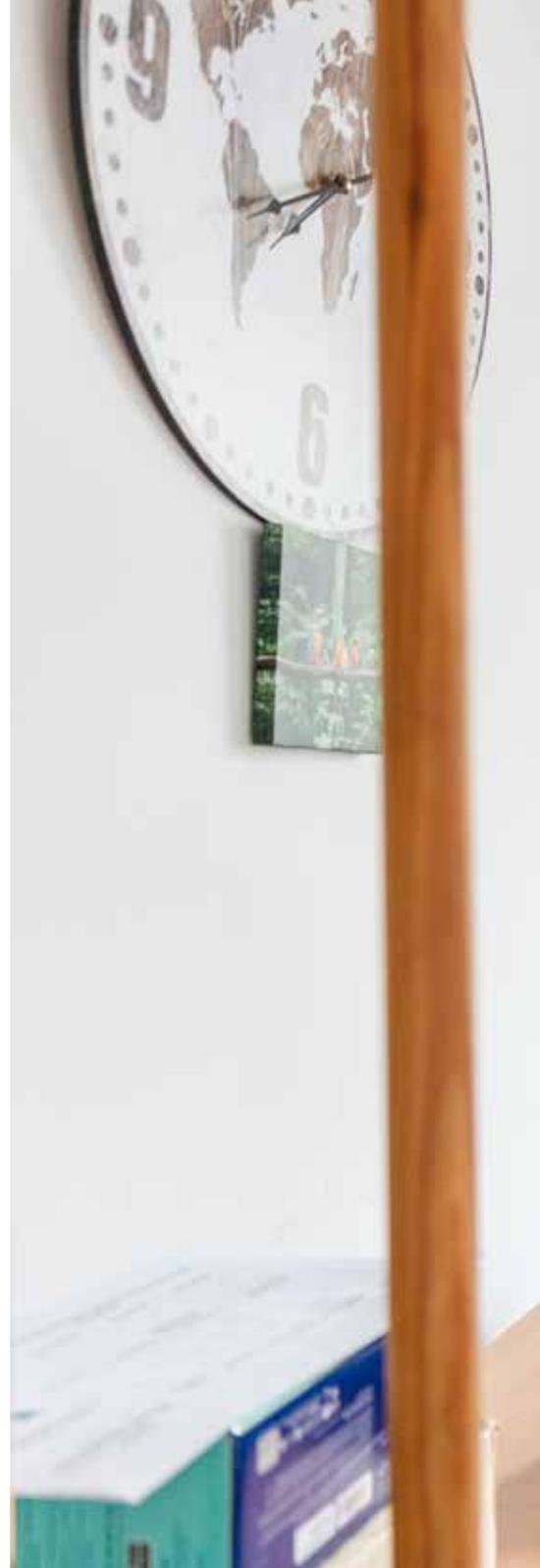




Tableau 3 : Envoyeur·euse·s des jeunes en 2024

Secteurs	Nombre de jeunes	Pourcentage
Aide à la jeunesse mandatée (dont SAJ et SPJ + aj flamande)	27	16 %
Aide à la jeunesse non mandatée (dont sos jeunes et abaka – centre de crise et mado)	35	20 %
Connaissance, bouche à oreille, ancien.ne.s jeunes du KAP	26	14%
Autres dispositif similaire (hit, yac, atome, démocratie)	7	4%
Via internet	3	2 %
CPAS	16	9 %
Sans-abrisme, maison d'accueil et centre d'accueil d'urgence	8	4 %
Ecole et PMS	18	10%
Psychiatrie et hôpitaux et équipe mobile, ssm , psychologue et psychiatrie privés	19	11 %
Autres	15	8%
inconnu	4	2%
Total	178	100 %

Une analyse des différents services et secteurs qui envoient les candidat.e.s montre également qu'une variété importante d'institutions continuent de relayer des jeunes vers notre dispositif. Le secteur de l'aide à la jeunesse demeure l'un des principaux acteurs d'orientation (34 %). Dans le cadre de notre récente reconnaissance en tant que PEP, nous avons approfondi notre partenariat et nos liens avec le SAJ (Service d'aide à la jeunesse), le SPJ (service de protection de la jeunesse) ainsi que certains services mandatés. En 2024, nous avons également constaté que plusieurs jeunes rencontré.e.s étaient accompagné.e.s par l'aide à la jeunesse flamande (« Jeugdhulp »). Nous continuons également à recevoir de nombreux jeunes via des associations du secteur "non mandaté". En effet, plusieurs AMO ou services similaires qui travaillent avec un public de vi.eux.eilles mineur.e.s ou de jeunes majeur.e.s, nous envoient régulièrement des candidat.e.s. Nous remarquons également

qu'une partie importante de notre public (prêt de 15 % en 2024) nous arrive via le « bouche à oreille » et notamment via d'ancien.ne.s jeunes passé.e.s par le projet. Ne pouvant plus trouver d'aide dans leur entourage et chez leurs proches, en décrochage, souvent seul.e, ils.elles ne sont parfois accompagné.e.s par aucun service. Ils.elles mettent clairement en avant la question du non-recours, auquel le KAP répond partiellement. Les CPAS, le secteur de la scolarité, et de la psychiatrie/santé mentale restent également des envoyeurs importants. Pour ce dernier secteur, et plus particulièrement pour les jeunes sortants de parcours en psychiatrie, les candidat.e.s envoyé.e.s sont parfois dans des situations complexes et se trouvent à la frontière des secteurs du social/santé. A la lecture de ces chiffres, nous remarquons également, que les secteurs « migration » et « sans -abrisme » qui étaient par le passé des envoyeurs importants ne relayent plus que très peu de jeunes vers notre dispositif.

Tableau 4 : catégories des jeunes hébergé.e.s dans le projet en 2024 (âge à l'entrée dans le dispositif)

Type de public	Nombre de jeunes hébergé.e.s	Pourcentage arrondi
1. Mineur.e âgé.e de 16 à 18 ans	6	16 %
2. Parent.e mineur.e âgé.e de 16 à 18 ans avec enfant.s ou mineure enceinte	0	0 %
3. Parent.e âgé.e de 18 à 21 ans avec enfant.s	6	16 %
4. Parent.e âgé.e de 22 à 25 ans avec enfant.s	0	0 %
5. Jeune âgé.e de 18 à 21 ans (accomplis)	25	68 %
6. Jeune âgé.e de 22 à 25 ans	0	0 %
Total Jeunes hébergés	37	100%
7. Enfants hébergés	5	---
Total jeunes et enfants hébergés	42	100 %

Au total, 42 bénéficiaires (dont cinq enfants) ont été hébergé.e.s en 2024. Nous avons connu dix-sept entrées, le reste des jeunes étant déjà présent.e.s dans le dispositif en début d'année. Les jeunes accompagné.e.s dans un logement sont en grande majorité des jeunes majeur.e.s isolé.e.s entre 18 et 21 ans accomplis, bien que le nombre de mineur.e.s ayant accès au dispositif est en augmentation (partenariat plus efficace avec l'aide à la jeunesse mandaté et certains CPAS). Nous ne pouvons malheureusement pas faire entrer tous et toutes les jeunes candidat.e.s au vu du nombre limité de logements mis à disposition. Il faut toutefois souligner qu'une partie importante des jeunes dont la candidature n'aboutit pas sont bien souvent accompagné.e.s par notre service autour de différentes thématiques. Un projet de table du logement auquel ils.elles pourront avoir accès est par ailleurs en train d'être mis sur pied.

Tableau 5 – relogement des jeunes passés par le logement de transit en 202

Type de « solutions » trouvées	Nombre de jeunes
Vers un logement stable de type appartement ou kot	12 (dont 3 vers le KAP court terme)
Vers un autre projet similaire ou un centre d'accueil	1
Retour chez les parents, un membre de la famille, chez un proche dans une situation stable	4
Retour chez les parents, un membre de la famille, chez un proche dans une situation instable	4
Retour vers une situation instable – EN errance chez des amis ou en hôtel	0
Total	21

Nous accordons une attention particulière aux solutions de relogement après le passage par notre dispositif de logement de transit. Nous tentons au maximum que les bénéficiaires aillent vers un projet qui leur convient pour

le futur. Cet aspect de notre travail, dans lequel nous mettons beaucoup d'énergie, est rendu compliqué par la crise du logement. Afin de poursuivre cet objectif, nous avons développé plusieurs outils (guide logement, formation et soutien important autour de la recherche logement, projet de KAP court terme, liens spécifiques avec certains dispositifs, liste de propriétaires acceptant un public jeune et précarisé...).

Douze jeunes sortis du dispositif ont été vers un logement privé (10 vers un studio ou un appartement et 2 vers un logement de type Kot). En 2024, aucun.e jeune, n'est retourné.e « en rue ». Toutefois sur le total de 21 jeunes sorti.e.s cette année, huit ont été vivre chez un membre de la famille. Cette solution est préconisée par une partie de nos bénéficiaires au vu de la difficulté de trouver un logement sur le marché privé. La prise de distance que l'occupation d'un logement KAP permet a pour conséquence que les relations avec la sphère familiale peuvent s'améliorer. Pour quatre de ces huit jeunes, nous estimons que cette sortie était positive et s'inscrit dans un projet réfléchi et durable. Pour les quatre autres jeunes, toutefois, nous estimons que ce retour était subi et pourrait donner lieu à un nouvel épisode d'errance. Une seule jeune a été redirigée vers un autre projet de logement de transit, dans lequel elle pourra rester un temps plus long qu'au KAP. N'étant pas encore prête à vivre seule, nous pensons que cette solution était pertinente.

● LE KAP, AU-DELÀ DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Le travail communautaire

1. Accompagner les jeunes à la prise d'autonomie, un travail en réseau

Afin de prévenir des situations d'errance et de mieux répondre aux besoins des jeunes qui sont souvent dans des situations complexes, nous tentons de créer des liens et partenariats au sein de différents secteurs. Nous citerons, sans être exhaustif, le logement, l'aide

à la jeunesse, l'aide sociale générale (CPAS), le sans-abrisme, le réseau néerlandophone ou le secteur de la santé mentale.

Dans le secteur du « logement » nous collaborons avec cinq AIS différentes, qui mettent les kots et appartements à disposition des jeunes du KAP (Logement Pour Tous, Habitat et Rénovation, l' AIS de Saint-Gilles, la M.A.I.S et l' AISAC) et s'occupent de la gestion locative. Nous participons régulièrement à des rencontres sectorielles, organisées par Bruxelles-Logement, qui sont une occasion de faire réseau avec d'autres partenaires. Dans l'aide à la jeunesse, nous collaborons avec de nombreux services issus du secteur mandaté et non-mandaté. Ces différents partenaires nous relaient régulièrement des jeunes intéressé.e.s par le dispositif. Des collaborations avec les services mandants permettent également de donner accès à un revenu et à l'accompagnement spécifique à l'autonomie que nous proposons à de jeunes mineur.e.s vulnérables qui approchent de l'âge de la majorité.

Cette année, dans le cadre de notre agrément PEP, des rencontres avec le SPJ et le SAJ ont été mises en place afin d'améliorer nos collaborations. Dans le secteur non mandaté, les AMO, les MADO et un service tel que Abaka (PEP) sont des partenaires privilégiés. Nous avons des liens avec un peu plus d'une dizaine de CPAS Bruxellois. Nous y avons des personnes relais pouvant faire le lien entre notre dispositif et leur institution. Elles peuvent également venir en soutien en cas de problème administratif autour des jeunes accompagné.e.s au sein de nos logements. Les équipes de première ligne des CPAS sont régulièrement en mouvement, il est donc nécessaire de les rencontrer régulièrement.

Dans le secteur du sans-abrisme un partenariat spécifique a également été développé avec certaines structures qui rencontrent un public plus jeunes (Atome 18-24, Hit 18-24, accueil Montfort...). Une convention de partenariat a également été signée avec Brus'help, institution pouvant relayer des jeunes vers notre dispositif. Nous avons également, le 06 novembre de cette année, participé au dénombrement des sans-abris coordonné par cette dernière.

Nous avons également créé un réseau important dans le secteur de la santé mentale et de la psychiatrie, tout autant à travers l'accompagnement de certains bénéficiaires que notre investissement dans des groupes de réflexion. Ces collaborations permettent de proposer un accompagnement plus adéquat à nos jeunes, dont nombre d'entre eux/elles ont une santé mentale fragile. L'occupation d'un logement au sein du KAP joue également un rôle important de prévention de troubles spécifiques que ces jeunes au parcours « en dents de scie » pourraient connaître. Grâce à notre investissement dans la coalition bi-communautaire « A way home », nous avons développé une meilleure connaissance du réseau néerlandophone. Notre attention à engager des traillleur.euses bilingues nous permet d'accompagner plus facilement les jeunes domicilié.e.s en périphérie dans leur rapport avec les administrations. En dehors de ces secteurs, nous avons de nombreuses collaborations avec des associations comme Convivial ou un Toit deux âges avec qui nous cogérons une série d'espace communautaire dans nos logements solidaires.

2. Lutter contre les causes structurelles de l'errance. Se rencontrer, Interpeler

Nous sommes investis dans les organes d'administration de différentes associations :

- Organe d'administration de Capuche asbl – membre
- Organe d'administration du projet inter-sectoriel Macadam – Membre

Nous participons également à différentes coordinations et groupe de travail :

- Groupe « Jeunes, Autonomie, Logement » - RTA/ Réseau Wallon de Lutte Contre La Pauvreté - membre
- Conseil de prévention de Bruxelles – membre
- Groupe logement de la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles - membre
- Groupe logement Intersectoriel du dispositif Macadam – membre et animation

- Groupe de travail « jeunes adultes » et « urgences et crises », « identité de genre et minorité » Ligue bruxelloise de santé mentale – participant
- Groupe de travail et de consultation entre les services CPAS et AGAJ - protocole d'accord CPAS/AJ à Namur (le 14/10 - secret professionnel, 13/11 – le passage à la majorité, 19/11 – la prise en charge des aides sociale)
- Coalition bi-communautaire « A Way Home » – membre du groupe logement – groupe actuellement non actif

Nous sommes également sollicités à des journées d'études, colloques et pour témoigner de notre expérience de l'accompagnement :

- 22/02/24 : Bruxelles – intervention à la formation aux pratiques dans le champ de l'adolescence et de la jeunesse (fpaj) - Chapelle Aux-Champs –
- 24/09/23 : Bruxelles – Maison des Cultures de Saint-Gilles - « Inauguration expo toits la nuit » - en partenariat avec la commune de Saint-Gilles et son service culture – prise de parole.
- 14/05/24 : Namur – Centre Culturel de Bomel – événement de clôture « Les Jeunes à la croisée des chemins » - CRESAM. Intervention à la table ronde.
- 01/10/24 : présentation du KAP au projet 107 Du Brabant wallon
- 17/12/2024 : journée de présentation du diagnostic social du conseil de prévention de Bruxelles – animation de l'atelier logement, présentation du projet « Le logement, parlons-en »

3. Les activités collectives

L'affiliation est un pan important de l'autonomie qui se situe dans le rapport à soi, le rapport aux autres, à la communauté et plus largement à la cité. Nous avons constaté que les jeunes, une fois en autonomie, peuvent s'enfermer dans une sorte d'isolement social. A l'inverse, d'autres feront d'abord l'expérience d'un envahissement de leurs relations au sein de leur hébergement menant aux débordements et aux conséquences négatives. Différents moments

de rencontre sont proposés aux jeunes du KAP. Des sorties et camps, des réunions des habitant.e.s, des formations sont proposés aux habitant.e.s de nos maisons. Des projets d'expression et de créativité sont également organisés. Nous avons également proposé différentes formations collectives autour du logement aux bénéficiaires de notre dispositif.

3.1. Les sorties

L'équipe KAP organise une sortie bi-mensuelle à destination de l'ensemble des jeunes du projet. Parc de loisir, Musés, activités culturelles, activités sportives sont proposés... Le choix de ces dernières est réalisée dans la mesure du possible avec les jeunes. Ces dernières, ainsi que le projet camp, ont été financées grâce à un subside d'Action Vivre Ensemble.

3.2. Les mini-camps :

Un mini-camp a été organisé cette année. Le second a dû être annulé faute d'avoir trouvé un endroit à un prix compatible avec nos budgets. Le camp avait pour thème « L'aventure » et s'est réalisé à Durbuy du 06/05 au 08/05. Il a rassemblé 11 participant.e.s. Différentes réunions d'organisation du camp ont eu lieu avec les jeunes.

3.3. Les formations

Nous avons également continué à proposer différentes formations autour de l'habitat à nos locataires à travers un partenariat avec Habitat et Rénovation (pour les jeunes habitant.e.s de nos logements situés à Ixelles), mais aussi avec De Broej et La Rue (pour les jeunes habitants des autres communes – trois ateliers, rassemblant une quinzaine de jeunes ont été organisés en juin 2024). A noter également, que depuis novembre 2024, nous avons lancé un projet de table du logement. Ces dernières ont lieu toutes les deux semaines au sein des locaux du CEMO et visent à former et soutenir les jeunes, individuellement et collectivement, dans leur recherche de logement. Ce projet a été mis en place grâce à l'engagement d'une paire aidante dans le cadre de notre partenariat avec

le Forum Bruxelles Contre Les inégalités. Dans le futur, nous envisageons d'ouvrir également cet espace aux jeunes en candidature au KAP.

3.4. Autres activités de rencontres et d'expression
L'équipe KAP participe également à différents moments de rencontres des jeunes dans d'autres cadres que celui du dispositif de logement (ateliers et rencontres des jeunes sur la place Morichar mensuel, animations autour du logement et de l'autonomie dans une école saint-gilloise...). Nous participons également à différents projets d'expression des jeunes autour des questions de la rupture et /ou de l'errance (projet Toi(ts) la nuit en partenariat avec l'artiste Maria Baoli, participation à la manufacture des préventions porté par le FORUM Bruxelles Contre les Inégalités et le CREBIS...).

4. Quelques constats

Constat 1

Ces derniers temps, nous avons rencontré plusieurs jeunes en difficultés sociales et en rupture familiale, manifestant un mal être par rapport à leur identité de genre ou orientation sexuelle. L'influence de cette question « d'identité » sur les ruptures familiales et parcours d'errance de certains jeunes est soulignée par les acteurs de terrains bruxellois et d'ailleurs . Les jeunes rencontrés.e.s, sont bien souvent victimes de différentes discriminations et violences. Rendre nos logements inclusifs et sécurisés pour toutes et tous, nous semble central, afin que ces derniers.ères puissent envisager correctement cette étape nodale dans leur parcours.

Constat 2

Une partie des jeunes filles que nous rencontrons nous ont interpellé durant la procédure d'entrée quant à l'importance que le logement fourni les mette dans un contexte sécurisé. « Est-ce que je serai en collocation avec des hommes ? Est-ce que les logements sont non-mixtes ? », « Est-ce que je peux me déplacer sans risque dans le quartier aux alentours du logement ? », « N'y a-t-il pas moyen d'avoir un studio plutôt qu'une

chambre dans un logement solidaire ? », « Est ce que le logement me permettra d'avoir de l'intimité ? » sont des questions qui nous sont posées. Certaines jeunes ont refusé la collocation qui leur était proposée de peur d'y rencontrer le même contexte de violence connu par le passé.

Constat 3

Tout dernièrement un nombre plus important de jeunes mineur.e.s, en demande d'un projet de mise en autonomie, ont été relayés par les services mandatés de l'aide à la jeunesse. Ces dern.iers.ières ont parfois du mal à avoir une place dans d'autres services de ce secteur qui peuvent être saturés. Aussi le degré d'autonomie et l'accompagnement spécifique offert par le KAP répond à la demande de ces jeunes en transition vers l'âge adulte, qui ne trouve plus leur place dans des modèles trop institutionnels. Leur intégration dans notre dispositif qui permet la continuité de l'accompagnement au sein du logement dans les mêmes conditions, au-delà de la majorité, permet d'éviter les ruptures abruptes connues par de nombreux jeunes qui doivent quitter leur centre le jour à l'approche de la majorité.

Constats 4

Différentes indications le montrent, ces dernières années, la santé mentale des jeunes s'est détériorée de manière importante. Face à une société très inégalitaire, qui connaît notamment une crise du lien et dont les modèles classiques de socialisation ne font plus toujours sens, nombre de nos JAVA nous font part de leur sentiment de mal-être, d'anxiété, de dépression voir de connaître certains troubles qui peuvent être plus profonds. Certain.e.s d'entre eux.elles pour lesquels les liens familiaux ou institutionnels seront les plus fragiles peuvent connaître des épisodes de ruptures ou d'errance. L'accès à un logement décent et adapté pour les jeunes en difficulté est un des points centraux du projet pédagogique de notre dispositif. Il nous paraît en effet compliqué de se construire sans avoir un lieu où l'on se sent bien, que l'on peut quitter et où l'on peut revenir à sa guise. Ce « chez soi » peut être le socle d'une expérience libératrice permettant à ces jeunes d'explorer de nouveaux horizons et d'enrayer «

la rupture des liens à répétition ». Toutefois, l'analyse du vécu de ces jeunes dans cette phase d'autonomisation, nous montre que cette dernière est aussi « une mise à l'épreuve ». S'ancrer, habiter, avancer dans un projet de vie, est d'autant plus complexe lorsque la construction de l'individu s'est faite dans des contextes instables. Notre accompagnement spécifique donnera au.à la jeune les moyens de se réactiver à un corps social par différentes formes de participations actives. Au-delà du développement des réseaux plus institutionnels autour du.de la jeune, nous envisageons également de tisser des liens dans les sphères plus informelles (voisinages, groupe de pairs, culture, loisirs...). Toutefois, malgré ce travail, pour certain.e.s d'entre eux.elles, en grande détresse psychologique, la situation a tout de même parfois « dérapé ». Plusieurs des jeunes que nous accompagnons ont en effet dû être accompagné.e.s par des services où ils.elles ont pu recevoir des soins spécifiques et se maintenir dans notre projet de logement sur un plus long terme.

Constat 5

Il n'est pas toujours pas évident de faire aboutir la candidature d'un.e jeune mineur.e, à l'approche de la majorité, au vu de leurs difficultés d'obtenir un revenu. Victime d'un jeu de « ping-pong » entre l'Aide à la jeunesse et les CPAS, il faudra parfois attendre plusieurs mois et parfois au-delà de leurs 18 ans, avant qu'il.elle puisse obtenir des moyens leur permettant de subvenir à leurs besoins. Dans ces cas, les jeunes peuvent connaître une phase d'errance qui peut être plus ou moins longue. Toutefois, nous constatons des évolutions positives. En effet, une attention de plus en plus accrue est donnée à la problématique de la transition vers l'âge adulte, tout autant au sein des services destinés aux vieux.vieilles adolescent.es qu'aux jeunes adultes. Des collaborations inter et intra-sectorielles intéressantes sont expérimentées. Elles permettent de soutenir un nombre important de jeunes dans ce moment de leur parcours. Une réflexion sur la remise à jour des protocoles d'accord entre Aide à la jeunesse et CPAS est actuellement en cours.

Constat 6

Les familles et les jeunes, en situation de vulnérabilité rencontrent de grandes difficultés pour avoir accès à un logement décent. Cela a une influence importante sur les trajectoires et est la conséquence de nombreuses ruptures qui peuvent mener à des situations dramatiques. Face à cette crise, qui n'est certes pas nouvelle, mais qui est de plus en plus aiguë, nos différents secteurs se mobilisent. Différentes journées d'étude ont été dernièrement menées autour de cette problématique centrale. Ces dernières visaient à réfléchir à la manière d'intégrer les besoins des publics précaires dans les politiques d'accès au logement. Le besoin urgent d'investir davantage dans la prévention pour empêcher les jeunes de tomber dans la précarité ainsi que la mise en place de toutes une série de mesures concrètes facilitant l'accès à un logement ont été réaffirmées. Plusieurs groupes de travail auxquels nous participons activement ont été mis sur pied. En effet, différents projets spécifiques à destination des jeunes les plus fragiles et de leur famille doivent être envisagés. Par ailleurs, le droit au logement pour tous et toutes doit être porté de manière forte à différents niveaux de pouvoir politique.

Constats 7

Une partie importante des jeunes accompagné.e.s disent souffrir de solitude. La rencontre avec un réseau de pairs lutte contre ce sentiment. Les activités mises en place permettent aux jeunes d'en rencontrer d'autres, vivant des réalités similaires et de développer un réseau et des solidarités. Dans certains cas ce réseau a un caractère durable et perdure au-delà du passage par les logements KAP. L'espace tiers ouvert grâce à la mise en place d'activités collectives permet aux jeunes de se déposer et de s'exprimer dans d'autres cadres que celui des entretiens individuels (dans lesquels ils peuvent parfois être bloqués). Les participants ont l'occasion de communiquer différents éléments par rapport à leurs réalités de vie et la manière dont ils se projettent dans le futur. Les intervenant.e.s qui accompagnent ces activités ont l'occasion de mieux les comprendre, de créer un lien de confiance plus fort et d'envisager la suite de leur accompagnement d'une manière nouvelle. Les épreuves que les jeunes accompagné.e.s

dans le cadre du KAP ont traversés font qu'ils.elles ont souvent peu de confiance en eux.elles-mêmes. A travers les différentes activités proposées, les jeunes participant.e.s se trouvent valorisé.e.s et reprennent confiance en eux.elles. L'intérêt qui est porté pour leur personne et leur parcours à un effet « re-narcissant » et leur donne plus d'assise afin d'aborder les étapes qui suivent avec plus de force.

De manière globale il est compliqué pour les jeunes d'accrocher et de s'impliquer dans les dimensions plus collectives des projets. En effet, une partie des jeunes accompagné.e.s quittent un milieu institutionnel dans lequel ils.elles ont l'impression de ne pas avoir été reconnu.e.s en tant qu'individus. Dans cette nouvelle étape de leur parcours, ils.elles se projettent différemment sur un plan plus individuel. Aussi, certain.e.s jeunes accompagné.e.s ont des parcours compliqués, émaillés d'épisodes traumatisants et ont construit une image négative d'eux.elles-mêmes. Le manque de confiance en soi, en l'adulte et les institutions s'ajoutant à la peur d'être stigmatisé.e, peuvent alors être une barrière à la participation. Nous avons eu un taux de participation intéressant dans les différentes activités proposées. Toutefois, la mise en place de ce programme a demandé de s'adapter à leur rythme et de mettre beaucoup d'énergie pour "aller les chercher" et les investir.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur notre dispositif KAP, n'hésitez pas à consulter notre site internet afin d'y découvrir le rapport d'activités spécifique ainsi que bien d'autres informations : <https://www.cemoasbl.be/kap/>





En quelques chiffres

en 2024, le KAP à géré **148 demandes KAP** dont :



38%

candidatures abouties au final

89%

jeunes ont mois de 22 ans

42

jeunes hébergés

32%

moins de 18 ans

6

jeunes parents avec enfant(s)

14%

sont venus par le bouche à oreille

79% viennent de la Région de Bruxelles

Les envoyeurs principaux sont l'Aide à la jeunesse, les CPAS, le bouche à oreilles et le secteur scolaire.

Saviez-vous que depuis la création du KAP en avril 2010, nous avons près de 1330 demandes.

Nous avons accueilli près de 242 jeunes ainsi que 25 enfants accompagnant leur jeune maman



Le travail social de rue mené par le CEMO repose sur une présence régulière et ciblée dans les espaces publics fréquentés par les jeunes. L'objectif principal est de créer des liens solides et durables, en répondant aux préoccupations individuelles des jeunes tout en les orientant vers les services appropriés. Les travailleurs du CEMO interviennent plusieurs fois par semaine, principalement lors des moments hors école, tels que les mercredis après-midi, les périodes de vacances ou encore les temps extra-scolaires. Cette présence est adaptée aux rythmes de vie des jeunes et les interventions se font souvent en binôme, favorisant ainsi un accompagnement plus complet et une meilleure observation des situations rencontrées.

L'écoute et la rencontre sont au cœur de notre pratique de travail de rue. Nos travailleur.se.s cherchent à établir un contact direct avec les jeunes, en se montrant accessibles et disponibles à l'aide d'activités prétextes à la rencontre. Ces moments d'échange privilégiés permettent de tisser progressivement une relation de confiance. L'objectif est d'offrir un espace où le.la jeune se sent écouté.e sans jugement et où il.elle peut exprimer ses préoccupations. Cette relation prend du temps, mais elle permet de mieux comprendre la situation individuelle de chaque jeune, ses difficultés et ses besoins. Nous adoptons une approche souple, dans laquelle le.la jeune reste maître de l'évolution de la relation.

Lorsque des demandes ou des problèmes sont identifiés, le.la travailleur.se de rue peut intervenir directement ou orienter le.la jeune vers les services plus spécialisés. Grâce à sa connaissance approfondie du réseau local à Saint-Gilles et à Bruxelles, l'intervenant.e est en mesure de guider le.la jeune vers les ressources nécessaires. Si besoin, l'accompagnement peut se poursuivre soit en rue, soit dans les locaux du CEMO en fonction des besoins ou de la nature de la demande. Au-delà de l'accompagnement individuel, le travail

de rue sert de base à notre travail collectif et communautaire. En effet, nous développons des actions collectives avec, par et pour les groupes de jeunes que nous connaissons en rue. Ces actions permettent de développer une dynamique de solidarité sociale et d'émancipation. Elles sont soutenues par des objectifs socio-éducatifs, permettant au jeune de se réapproprier ses choix, de trouver sa place dans son environnement social. Egalement, à l'aide des constats que nous réalisons en rue nous alimentons notre diagnostic social et réalisons un travail d'interpellation politique (parfois avec les jeunes) sur la réalité que vit notre public.

Notre travail de rue se divise en trois types d'activités distinctes : Les tournées de quartier (TQ), les tonnelles, La Perm'ados. Elles sont réalisées par une équipe de 5 travailleurs.es sociaux.ales. L'équipe responsable de la mise en place du travail de rue est l'équipe HLM (hors les murs).

Les tournées de quartiers

Trois fois par semaine (les mardis, jeudis et vendredis), deux travailleurs.es de l'équipe HLM font un tour de St-Gilles en passant prioritairement dans les espaces publics qui sont fréquentés par les jeunes et les familles saint-gilloises. Notre tour commence aux alentours de 15h30 (L'heure où les jeunes sortent de l'école).

Ci-joint, voici une carte de notre itinéraire des tournées de quartier



Square Jacques Franck



Parc Vanderschrück



Parvis St-Gilles



Square Marie Janson



Place Beethleem



Parc Pierre Paulus



Jardin Victor de Laveleye



Place Morichar

Lors de nos tournées de quartier, nous prenons régulièrement le temps d'observer activement les dynamiques du quartier, repérant les groupes de jeunes ou les familles que nous connaissons. Notre approche reste discrète et non intrusive, nous évitons généralement d'approcher des groupes de jeunes inconnus. Toutefois, lorsque nous reconnaissons un.e jeune dans un groupe, nous établissons d'abord le contact avec lui.elle, ce qui nous permet progressivement de nous faire connaître des autres membres du groupe. Un des principaux objectifs du travail de rue est de se faire (re)connaître comme travailleur.euses sociaux.ales dans l'espace public.

Par ailleurs, nous établissons des liens avec d'autres associations actives à Saint-Gilles dans les domaines de la jeunesse et de la famille. Il est important de connaître et d'entretenir le réseau car en tant qu'AMO, nous effectuons régulièrement des relais vers des structures plus spécialisées, afin d'offrir un accompagnement adapté aux besoins des jeunes.

Lors de ces tournées de quartier nous rencontrons en moyenne une dizaine de jeunes, ils.elles ont entre 12 et 20 ans.

Par notre action en rue nous pouvons faire plusieurs constats :

La ségrégation socio-spatiale du quartier : Saint-Gilles subit depuis de nombreuses années un phénomène de gentrification. On constate une vraie différence entre le haut et le bas de la commune, cette « ligne » peut être symbolisée par la barrière St-Gilles. C'est dans le bas de la commune que se concentre la majorité des logements sociaux et que vivent les populations les plus précarisées. Un Contrat Local Social Santé (CLSS) est d'ailleurs à l'œuvre dans le bas de la commune. Même si certaines places sont fréquentées socialement de manière plus mixte (c'est le cas de la place Morichar) on constate néanmoins que les populations se mélangent assez peu et que même sur cette place l'espace social est fortement délimité.

Un climat sécuritaire plus apaisé vers la fin de l'année : L'année 2024 a été marquée par la présence de points de deal de drogue dure sur le Square Jacques Franck





et la place Bethléem. L'arrivée en rue de nombreux toxicomanes sur la commune a créé un climat très compliqué pour les habitants.

Une occupation de l'espace public genrée : dans notre précédent diagnostic social nous avons mis en avant la non-présence des adolescentes sur l'espace public. C'est d'autant plus vrai dans le bas de Saint-Gilles.

Des récurrences dans les demandes des jeunes : Nous rencontrons de nombreux.ses jeunes qui sont en situation de décrochage scolaire. Pour la plupart, ils.elles approchent la majorité ou l'ont dépassé récemment. Certain.es sont encore un peu à l'école de manière sporadique, d'autres ont totalement arrêté. Nous avons alors de nombreuses demandes concernant le jury central, la recherche de formation, de travail, etc. Nous constatons néanmoins que certains.es jeunes sont dans un niveau de désaffiliation sociale très élevé et qu'il est compliqué pour eux.elles de se mettre en projet.

La tonnelle

Chaque mercredi, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente, nous installons une tonnelle sur la place Morichar et proposons un large éventail d'activités : jeux de société, coloriage, scoubidous, ainsi que des boissons chaudes comme du thé et du café. Parfois, nous organisons également des ateliers créatifs, des jeux collectifs ou des actions de sensibilisation telles que des débats ou des discussions sur des sujets d'actualité. Nous avons choisi ce créneau car, chaque mercredi après-midi, la place Morichar devient un lieu de rencontre pour de nombreux.uses jeunes et familles, qui viennent pour se détendre, échanger ou simplement pour passer un moment, qu'ils.elles y restent quelques minutes ou plus longtemps.

La tonnelle est un espace de rencontre informel et libre, où chacun.e peut venir à son rythme : rester 10 minutes, repartir ou bien passer une heure. L'important est que chacun.e se sente libre d'y participer selon ses envies, sans engagement particulier. Il est possible de venir une seule fois ou de revenir de manière ponctuelle, selon les occasions. Nous tenons cependant



Centre d'Education en Milieu Ouvert

Centre d'Education en Milieu Ouvert

Centre d'Education en Milieu Ouvert

à souligner auprès des parents que cet espace ne doit pas être perçu comme une « garderie » mais plutôt comme un lieu de discussions, de jeux et de rencontres intergénérationnelles.

Les visiteurs.euses de la tonnelle sont très variés.es, tout comme la population de Saint-Gilles. On y rencontre des jeunes de l'Institut Saint-Luc qui viennent prendre un thé, discuter et fabriquer des scoubidous, des nourrices accompagnées d'enfants (de 4 à 7 ans) qui s'adonnent au coloriage, des adolescent.es de 12-13 ans qui se retrouvent pour une partie de UNO, ainsi que des parents avec leurs enfants. Une question revient souvent de la part des nouvelles personnes : « Qui êtes-vous ? » C'est à ce moment que nous en profitons pour présenter notre service, notre mission et parfois même proposer un accompagnement directement sur place.

Avec le temps, la tonnelle est devenue un point de repère pour un certain nombre d'« habitué.es » : des jeunes, des familles et des voisins qui savent qu'ils.elles y trouveront toujours un accueil bienveillant. C'est aussi devenu un espace d'écoute et de conseil, où de nombreuses familles et jeunes viennent partager leurs préoccupations. Ainsi, nous abordons des sujets variés tels que le décrochage scolaire, les problèmes de consommation de drogues ou encore les difficultés rencontrées par certains parents à l'école avec leurs enfants.

Une autre particularité de notre activité à la tonnelle est l'organisation de « cuisines en rue ». Grâce à l'installation électrique de la place, nous préparons des soupes l'hiver et organisons des repas « table du monde » en été. Ces événements sont l'occasion de renforcer le lien social et d'impliquer les participant.es dans des moments conviviaux. En été, nous organisons également des fêtes communautaires en collaboration avec d'autres équipes du CEMO, telles que des kermesses ou des jeux collectifs inspirés de formats comme Koh Lanta.

En moyenne, entre 15 et 30 personnes viennent chaque mercredi après-midi sur la place Morichar pour participer à nos activités.

La Perm'Ado

La "Perm'ados" est un espace de rencontre mis en place par le CEMO depuis trois ans, qui se tient tous les vendredis midi en période scolaire, sur le haut de la place Morichar. L'objectif est de créer un lieu d'échange avec les jeunes des écoles secondaires avoisinantes : l'Institut St-Luc, l'Institut St-Jean Baptiste, le LIRL et l'Athénée Royal Victor Horta. Depuis le début du projet, les jeunes venaient principalement de St-Luc, mais depuis cette année nous avons de plus en plus de jeunes du LIRL qui s'installent sur nos tables. Nous observons ainsi un rapprochement entre les élèves de ces deux écoles. Nous avons encore du mal à toucher les jeunes de Victor Horta et de St Jean Baptiste.

Chaque vendredi, de 11h45 à 14h, on installe notre tonnelle avec des tables, des chaises, du thé, du café, et quelques accessoires comme des plaids et des scoubidous pour se poser. Il n'y a aucune obligation : les jeunes peuvent venir, boire un café, discuter ou simplement passer. Certain.es viennent à chaque Perm'Ado, d'autres passent juste dire bonjour et prendre un café.

Pour créer une accroche, nous avons mis en place "la question du jour" : une question ouverte, inscrite sur un grand cahier A3. Cette question peut toucher à l'actualité, la scolarité, le bien-être, etc. et sert à engager une discussion avec les jeunes. Nous les invitons à y répondre, que ce soit par écrit ou par dessin, dans ce carnet. Cette question permet de lancer des débats et d'aborder diverses thématiques liées aux préoccupations des adolescent.es : la relation à l'école, la famille, la consommation, les jobs étudiants, etc. En cette année d'élections, les sujets politiques ont été très souvent évoqués et apportés par les jeunes eux.elles même. En fin d'année, notre stagiaire éducatrice spécialisée a fait évoluer le format en utilisant un enregistreur à la demande des jeunes. Elle a créé un podcast avec leurs témoignages.

Au-delà des débats lancés par la question du jour, cet espace permet de répondre aux questions sur leur situation personnelle et d'entamer des suivis individuels.

En général, entre 20 et 30 jeunes participent chaque vendredi.

Tout au long de l'année, le CEMO organise des activités extrascolaires destinées aux enfants et jeunes adolescents rencontrés dans le cadre des différentes actions menées par l'AMO : interventions sur l'espace public via la Tonnelle, animations de prévention dans les écoles, et permanences sociales. Ces initiatives répondent à la fois aux besoins exprimés par le public et à la volonté de l'équipe de promouvoir l'accès à la culture et à la vie communautaire pour toutes et tous.

Les activités sont planifiées aux moments les plus adaptés, en tenant compte de la disponibilité des participant.e.s, notamment les mercredis après-midi, les week-ends et pendant les congés scolaires.

En 2024, 39 activités et 3 séjours pédagogiques ont été organisés pour ces jeunes. Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans le soutien financier de la Fondation Roi Baudouin, via le Fonds Lippens, qui a permis de financer les sorties de l'année. Le partenariat du CEMO avec le CPAS de Saint-Gilles a également apporté un soutien financier pour l'un des séjours pédagogiques en juillet. Par ailleurs, l'Échevinat de la Jeunesse de la Commune de Saint-Gilles a octroyé une subvention essentielle à la réalisation des séjours. Enfin, le CEMO remercie chaleureusement l'Échevinat de l'Enseignement ainsi que l'asbl Arc-en-Ciel pour leur précieux soutien.

Nous constatons que des liens forts se créent entre les participant.e.s, qui commencent à se fréquenter en dehors des activités que nous organisons. Cette dynamique est renforcée par notre présence régulière en rue, où nous rencontrons notre public chaque semaine. La fréquence des activités, les séjours pédagogiques, ainsi que le cadre de vie des jeunes (habitant le même quartier, fréquentant les mêmes lieux et parfois les mêmes écoles) contribuent également à renforcer ces rapprochements.

Le CEMO propose de nombreuses sorties pendant les congés scolaires. Les groupes sont constitués en fonction du parcours scolaire : les enfants de l'enseignement primaire sont séparés des adolescents du secondaire. Toutefois, certaines sorties, comme les projections de films ou les activités culturelles ouvertes à tous, peuvent réunir les « petits » et les « grands », notamment lorsque des fratries participent.

Dans le cadre des séjours pédagogiques, nous avons choisi de distinguer les plus jeunes des adolescent.e.s afin de répondre à des attentes spécifiques. Les adolescent.e.s, par exemple, préfèrent des séjours orientés vers la nature, tandis que les familles des plus jeunes privilégient des cadres plus sécurisants. En 2024, les adolescent.e.s ont ainsi participé à un séjour itinérant à vélo dans la région de Dinant, tandis que les enfants ont séjourné à la côte belge. Également, un séjour réservé aux adolescent.e.s a eu lieu.

À Dinant, les jeunes ont exploré la région de la Meuse à travers diverses activités ludiques organisées pendant les vacances de Pâques. Ils ont également vécu une première expérience enrichissante grâce à une collaboration avec l'AMO Dinamo, un service d'action en milieu ouvert local. Cette rencontre a permis un échange convivial, avec une visite guidée et un atelier barbecue préparés par les jeunes dinantais.es.

Suite à cette rencontre, une journée de retrouvailles a eu lieu au mois d'octobre, les jeunes de l'AMO Dinamo et ceux de l'AMO Agora Jeunes (Comines) ont rejoint le groupe saint-gillois pour une visite guidée de la commune de Saint-Gilles à Bruxelles ainsi qu'un moment convivial autour de la cuisine du monde organisé au CUBE (Centre

urbain d'expression à Saint-Gilles).

À la mer, les enfants ont débuté leurs vacances scolaires avec des activités variées : visite de La Panne, baignades, balades en cuistax, ateliers cuisine, soirées cinéma, une journée dans un parc aquatique, ainsi qu'une excursion en barque à Bruges, complétée par la visite du musée du Chocolat.

Enfin, dans le cadre de notre diagnostic social portant sur « la place des filles dans l'espace public », un premier séjour dédié aux jeunes adolescentes rencontrées via nos actions en rue et en milieu scolaire a eu lieu durant les vacances de la Toussaint. Un groupe de six filles a passé trois jours dans la région de Tournai, avec une journée à Lille, en France, pour découvrir la ville. Ce séjour, une première pour ce groupe, marque le lancement d'un projet pérenne destiné aux jeunes filles, à l'instar des séjours pédagogiques déjà organisés pour les adolescent.e.s et les enfants.

Hiver 2023-2024 • 2 activités	Nombre de participant.e.s
Sortie ados cinéma	7
Atelier enfants gâlettes des rois	6
Congés de détente • 5 activités	
Sortie enfants cinéma et crêpes	9
Sortie ados Koezio	8
Sortie ados cinéma « Le grand magasin » et crêpes	7
Sortie enfants Atlantide expo	6
Atelier ados et enfants pour la semaine des Droits des Femmes	7
Congés de Pâques • 1 séjour et 1 activité	
Séjour pédagogique ados à Dinant	9
- Rencontre AMO Dinamo	
- Visite du Château de Freyr	
- Lasergame outdoor	
- Visite en croisière à Dinant	
- Visite de la ville de Dinant	
- Excursion de la région à vélo	
Sortie enfants à WOW	8



En 2024, nous avons poursuivi notre implication dans de nombreux groupes de travail. En voici quelques exemples.

Le groupe GAPPI

Le GAPPI émane d'un appel à projet de la Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté auquel a répondu la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles en 2014.

Les différents groupes de la coordination sociale se réunissent à raison d'une fois par mois et rassemblent de nombreux acteurs associatifs saint-gillois (le CEMO, Itinéraires AMO, le PMS, les directions d'école...). Dès sa création, ce groupe avait pour but de rassembler les acteurs de la commune autour de la question de la précarité des enfants, en vue de créer une cellule de concertation. Le groupe est ouvert à toute personne concernée par cette problématique et accueille toujours de nouveaux membres. Ces rencontres sont également l'occasion de promouvoir certaines actions ou événements à venir et de faire un rappel sur les missions des un.e.s et des autres. Nous invitons également des intervenant.e.s extérieurs qui peuvent venir amener une expertise ou un éclairage sur les questions de précarité infantile notamment.

En 2024, nous avons notamment reçu le service LERNI qui est un centre pluridisciplinaire de diagnostic et de traitement des troubles du développement et des apprentissages- le service Psybru qui est un groupe de psychologues de première ligne dont l'offre de soins s'adresse à des personnes qui ont des problèmes de santé mentale légers à modérés. L'idée est que les SSM puissent réorienter les demandes plus légères vers les psys de première ligne pour pouvoir accueillir plus de personnes dont les troubles sont plus profonds.

Ces demandes émanent de réflexions menées par le groupe. Les discussions qui ont amené à inviter

ces partenaires extérieurs tournaient autour de la médicalisation des problématiques infantiles et la difficulté de faire face quand l'enfant présente des difficultés à l'école. Les écoles détectent des difficultés chez l'enfant et conseillent aux familles de faire des bilans pour certains. Le groupe note tout de même que les écoles médicalisent à outrance des enfants qui sont parfois juste un peu plus difficiles.

Les écoles regrettent le temps de réaction des parents. Les partenaires scolaires soulignent la lenteur des procédures, la difficulté de trouver des professionnels disponibles pour recevoir les parents et l'enfant. Parallèlement à cela, il y a également le délai de réaction du parent qui peut être fort long soit par manque d'acceptation de la situation, soit par incompréhension ou déni face à la situation.

Pour aider le groupe face à ces questionnements mais aussi pour l'orientation des parents qui eux-mêmes nécessitent des suivis psychologiques dans leur parentalité, nous avons invité Psy Bru à faire une présentation généraliste mais aussi deux psychologues du centre LERNI.

Un autre projet gravite autour du groupe GAPPI ; il s'agit de l'exposition 1,2,3 jouons portée par l'ONE. Il s'agit d'un projet de sensibilisation à l'importance du jeu destiné aux parents et aux enfants entre 0 et 6 ans. La dernière édition de cette expo n'a pas été un grand succès donc il a été décidé par le groupe de reprendre ce projet et de réfléchir à une nouvelle manière de le redynamiser. Les membres du groupe sont actuellement en réflexion pour imaginer sous quelle forme ce projet pourrait être proposé autrement. L'idée serait de proposer aux parents une balade itinérante dans Saint-Gilles pour les accompagner physiquement dans différents services qui organisent des activités extrascolaires destinées à leurs enfants, qui proposent un service d'école de devoirs...

Les modalités pratiques n'ont pas encore été déterminées mais le projet devrait voir le jour en 2025.

Parallèlement au groupe GAPPI, il existe 12 autres groupes de la coordination sociale autour d'autres thématiques telles que la jeunesse, la migration, le logement ou encore le petit dernier créé récemment autour de la question de l'inclusion numérique. Il y a également le groupe « quartier » qui a donné lieu aux réflexions mises en évidence dans le diagnostic du CLSS (contrat local social santé). Il s'agit d'un subside reçu par le CPAS de Saint-Gilles pour faire un diagnostic et faire ressortir quels sont les besoins les plus « urgents » auxquels répondre dans le bas de Saint-Gilles. 2 projets sont ainsi en train de prendre forme : d'une part une halte-garderie à destination des parents solo afin de leur permettre d'avoir quelques heures pour aller à un rendez-vous ou juste pouvoir souffler. Il s'agit du projet « Parent Pause ». D'autre part, un projet autour du public du 3ème âge a également émergé pour amener du soutien à ce public qui est fort isolé.

Chaque groupe est représenté par un des membres qui a été élu et qui siège au Comité d'Accompagnement. Il s'agit d'un comité qui regroupe un membre de chaque groupe de la coordination qui nous représente aux réunions plus globales avec tous les autres groupes de la coordination sociale. Ce CA a une vision globale de ce qui se fait au sein des différents groupes de travail et peut dès lors proposer des nouveaux projets, lancer des pistes de travail, organiser des événements, ... Les représentantes du GAPPI au Comité d'Accompagnement sont Amal Fawzi (travailleuse psychosociale au CEMO) qui a été réélue pour un nouveau mandat et Leila Tamsamani (AS à l'école Ulenspiegel) qui ont été « engagées » pour un délai de 2 ans. Une AG a eu lieu en juin pour présenter les nouveaux membres du comité d'accompagnement et permettre aux partenaires de se rencontrer et de faire réseau. Cela a aussi été l'occasion de prendre connaissance du dispositif des Bassins Sud et de travailler en ateliers autour de différentes thématiques.

Cellule locale d'accrochage scolaire (CLAS) – groupe « Accrochage »

Ce groupe, rassemblant des intervenants sociaux (médiateurs communaux, services AMO, Infor Jeunes, MADO Sud, Service Droits des Jeunes) et des acteurs scolaires (éducateurs,

directions, médiateurs scolaires, agents PMS), se réunit deux fois par an.

En 2024, il a été décidé de lancer un projet destiné aux élèves de 3^e secondaire des écoles de Saint-Gilles.

Intitulé MCMC, pour « Mieux se connaître pour mieux choisir », ce projet se tiendra en février 2025. Son objectif principal est de favoriser les rencontres entre jeunes de différents établissements scolaires, tout en les informant sur les nombreuses filières disponibles dans l'enseignement secondaire.

Face aux changements dans l'enseignement qualifiant et aux difficultés croissantes des élèves à se projeter dans leur avenir, cette journée vise à présenter divers métiers et parcours scolaires. L'idée est d'encourager les participants à réfléchir sur leurs intérêts actuels, afin de les orienter vers le chemin le mieux adapté pour atteindre leurs aspirations.

Coordination de l'Action Sociale (CAS) : Groupe Jeunesse

Pilotée par le CPAS de Saint-Gilles, la Coordination de l'action sociale rassemble à raison d'une rencontre par mois les acteurs et actrices des secteurs psycho-sociaux et associatifs de la commune. Plusieurs groupes de travail thématiques ont été constitués (petite enfance, logement, genre, sans-abrisme, migration, etc.), et le CEMO, en tant que service AMO, joue un rôle actif au sein du groupe « Jeunesse ». Ces réunions mensuelles permettent de traiter diverses thématiques tout au long de l'année.

En début d'année 2024, le groupe a finalisé son travail sur la thématique des addictions et l'impact des substances sur les jeunes. En lien avec cette thématique, le groupe avait envie d'améliorer sa connaissance du réseau et s'est retrouvé régulièrement à organiser les réunions chez les services partenaires (CEMO, MADO sud, FIJ) afin d'orienter au mieux le public et connaître les missions et spécificités de chaque structure « jeunesse » saint-gilloise.

En 2024, les discussions se sont ensuite orientées vers la question de la santé mentale chez les jeunes. Depuis la crise COVID, nous remarquons tous que de nombreux adolescents expriment un mal-être et un manque de projection vers l'avenir. Des rencontres avec Psy-Bru et Brustar, entre autres,

nous ont permis de mieux cerner les réalités et les réponses à apporter à nos publics.

Une dernière thématique en cours actuellement a vu le jour au sein du groupe de travail : la (dé)motivation scolaire. Il en résulte de nos constats, en lien avec le diagnostic social du CEMO, que de nombreux jeunes sont en situations de décrochages scolaires, que les parents sont peu ou pas informés ou complétement désengagés dans le parcours de leurs enfants, que les professeurs et écoles se retrouvent de plus en plus démunis.

Nous avons pu rencontrer la cellule communale de l'enseignement saint-gilloise ainsi que la responsable de l'asbl Odyssée (service travaillant spécifiquement avec les jeunes déscolarisés). Des rencontres avec les membres de directions d'école secondaire sont déjà prévues afin de collaborer ensemble à trouver des pistes de solutions, tant pour les élèves que pour les enseignants et les structures accueillants ce public fragilisé.

Coordination de l'Action Sociale (CAS) : Groupe Genre

Le groupe Genre de la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles regroupe plusieurs associations du territoire de la commune : PMS Communal, Itinéraires AMO, Maisons de jeunes Le Bazar, Mission Locale, CLSS (Contrat Local Social Santé) et le CEMO.

Ces moments de rencontres interprofessionnelles sont surtout l'occasion de discuter autour de nos pratiques de terrain autour de la dimension des discriminations liées au genre que nous rencontrons régulièrement, au sein de nos institutions et auprès de nos publics.

Deux thématiques sont ressorties plus particulièrement :

- L'inégalité dans la connaissance et l'accès aux protections menstruelles :

En ce sens, le CLSS a mis à disposition des places pour une sensibilisation d'une demi-journée avec l'association Bruz'elle. De plus, cette dernière viendra aussi sensibiliser les partenaires du groupe genre lors d'une prochaine réunion. Les associations réfléchissent à la manière de proposer des protections menstruelles gratuitement au public accueilli,

et de mettre en place des moments d'informations sur la pluralité de cette thématique.

- L'inégalité dans l'accès au logement pour les femmes et les mères :

Les associations présentes et actives au sein du groupe Genre font toutes le même constat, à savoir que les femmes et mères bénéficiaires expriment la difficulté croissante à trouver un logement sur la région de Bruxelles, et ce malgré des revenus. A cela s'ajoute le racisme, qui ne permet pas à toutes de pouvoir habiter décentement la ville. De ce fait, plusieurs associations spécialisées dans l'accès au logement viendront régulièrement discuter de cette problématique au groupe Genre. L'objectif est de mieux comprendre la situation sociétale actuelle et les politiques mises en place en ce sens, mais aussi de prendre connaissance d'astuces pratiques pour accompagner au mieux les bénéficiaires en recherche de logement. Nous avons déjà eu la visite du CAFA, d'Habiter Bruxelles, et nous aurons prochainement l'occasion de rencontrer Angela D.

La discrimination liée au genre et aux orientations sexuelles étant plus que jamais d'actualité, surtout auprès de notre public jeune, d'adulte en devenir, le groupe Genre permet à plusieurs professionnels du secteur d'échanger autour de bonnes pratiques, de s'informer et de proposer des actions plus ou moins ponctuelles afin d'œuvrer pour un climat social plus juste et égalitaire.

Coordination de l'Action Sociale (CAS) : Groupe Migrations

Le Groupe de travail migrations regroupe des associations locales pour aborder les problématiques rencontrées par le public migratoire afin de définir des actions concrètes.

Le groupe continue d'échanger sur les constats de terrain, les solutions envisagées et l'évaluation de la législation migratoire. Une réunion d'information a notamment été organisée avec l'asbl « Le CIRE » pour expliquer le nouveau pacte migratoire européen.

En cette année électorale, l'une des volontés a été de mieux informer et d'outiller le public saint-gillois issu.e.s de la migration. En effet, de nombreuses associations membres du

groupe Migrations ont observé que les citoyen.ne.s étranger.ère.s n'avaient pas toujours accès aux renseignements concernant les élections ni une accessibilité pour s'y inscrire, que ce soit lié à la langue, la culture ou à la fracture numérique.

C'est pourquoi nos associations sensibilisées ont réalisé une campagne d'informations pour informer des élections communales d'octobre 2024, mais également de la façon de s'y inscrire pour les « non-belges ».

Ensuite, nous avons également observé que ces dernier.ère.s n'ont pas toujours assimilé le fonctionnement de la politique belge, les compétences des communes, les différences entre les partis politiques, ni comment faire un choix éclairé lors des élections.

Dans cet ordre d'idées, une soirée gratuite de sensibilisation et de rencontres des partis politiques a été organisée le mercredi 2 octobre à la Maison des Cultures de Saint-Gilles. Au cours de cette soirée, les participant.e.s ont pu assister à une présentation de « Vote Brussels » qui a vulgarisé la politique belge et les compétences des communes. Ensuite, les citoyen.ne.s ont eu l'opportunité de questionner et d'interpeller chaque parti politique présent.e.s sur les listes électorales de Saint-Gilles. Nous avons constaté que les principales préoccupations des citoyen.ne.s étaient la mobilité douce, la sécurité publique, la salubrité et l'insécurité autour de la gare du Midi, exacerbée par la précarité et la toxicomanie. Une évaluation de la séance a été remplie par les citoyen.ne.s. Celle-ci révèle que cette sensibilisation a pour la plupart eu un impact sur leur choix politique tout en étant majoritairement pas rassuré.e.s quant à leurs préoccupations locales.

La plateforme jeunesse

Piloté par le service jeunesse de la commune de Saint-Gilles, cette plateforme vise la rencontre des différents acteurs jeunesse sur la commune (éducateurs de rue, maisons de jeunes, école de devoirs etc.). Une fois par mois, la plateforme se réunit, partage des infos et initie parfois des projets ensemble (activités en rue pendant les vacances...)

Le Conseil de Prévention de Bruxelles

En son article 6, le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse institue un Conseil

de Prévention dans chaque division judiciaire ou dans chaque arrondissement qui n'est pas composé de divisions. Le conseil de Prévention, dont la composition large est précisée à l'article 8 du Code, stimule et coordonne la prévention sur le territoire de la division ou de l'arrondissement ou sur le territoire déterminé en vertu de l'article 6, alinéa 2.

Le Conseil de Prévention exerce les missions à l'échelle de son territoire :

- Établir un diagnostic social, sur la base du projet du chargé de prévention.
- Élaborer, sur la base du diagnostic social, une proposition de plan d'actions triennal et d'affectation du budget disponible.
- Favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs en matière de prévention.
- Informer et, le cas échéant, interpeller les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir au sujet de toute condition défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale.
- Dresser tous les trois ans un bilan des actions menées et procéder à une évaluation de la prévention.
- Communiquer le diagnostic social et l'évaluation triennale au Gouvernement, au Collège de Prévention, aux conseils provinciaux, aux conseils communaux et aux conseils de l'action sociale.

Le CEMO, en tant que service agréé dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse comme AMO et comme PEP est membre du Conseil de Prévention et nous participons à toutes les réunions qui s'organisent chaque mois.

Mais aussi ...

Sans en développer le travail réalisé, nous participons également au CCIS – Comité de Concertation Intra-Sectoriel de l'Aide à la Jeunesse, au groupe Culture de la CAS, à un groupe d'intervision de la LBSM (Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale) et au collectif des AMO bruxelloises (CAB).



P E R S P E C T I V E S E T C O N C L U S I O N S

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, il n'y a toujours pas de gouvernement pour la région de Bruxelles. Cela paraît anodin pour beaucoup, d'autant que nous avons comme un « déjà vu », mais les implications à notre niveau sont énormes ... et génèrent une grande insécurité !

Notre association est entièrement subsidiée, certaines de ces subventions sont issues de la région bruxelloise. Des travailleurs.euses de notre service dépendent de ces subventions qui n'arrivent pas. Arriveront-elles ? A ce stade, nous ne pouvons que l'espérer. Nous sommes confiants (il le faut bien) car notre service et nos multiples projets et actions sont pour la plupart reconnus et valorisés par les politiques des secteurs impliqués. Mais nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles priorités, de nouvelles orientations, ou encore de restrictions globales qui auront un impact généralisé sur de nombreux service comme le nôtre.

L'importance et la nécessité de la prévention n'est plus à démontrer, que ce soit dans les secteurs qui nous concerne, mais d'une façon générale aussi. Nous sommes tous.tes biens conscients.tes qu'il ne suffit pas de gérer les conséquences des problèmes ou de les traiter au moment où ils se présentent mais qu'il est nécessaire de mettre en œuvre de façon multiple et variée des actions de prévention afin d'éviter d'en arriver là autant que possible. Mais l'aggravation de nombreux phénomènes appelle à des mesures « visibles » et « concrètes ». Bien entendu ! Mais pas au détriment de la prévention ! Il faut garder une logique de complémentarité, l'un n'exclut pas l'autre. Bien trop souvent, les médias montrent les faits qui ne manqueront pas de faire sensation, ceux qui font peur, qui révoltent, mais ne mettent malheureusement que trop peu souvent en valeur les initiatives positives, ce qui se passe bien grâce notamment à des services ou des intervenants restés dans l'ombre.

Comment arriver à objectiver les besoins au regard des dysfonctionnements ? Comment cibler les causes réelles de ceux-ci ? Comment continuer à soutenir ce qui fonctionne ? Il n'est pas simple de répondre à ces questions et nous espérons que cela ne se fera pas sans la participation des acteurs.rices concernés.es ... comme le CEMO.

A notre niveau, nous évaluons régulièrement nos actions, nous confrontons de façon permanente nos analyses et nos réflexions avec nos partenaires tous secteurs confondus, nous restons attentifs à l'évolution de la situation des jeunes et des familles en difficulté, nous poursuivons nos supervisions avec des organismes externes, nous nous confrontons à différents acteurs ou instance pour répondre au mieux aux besoins ... Ce sont tout autant de « manières de faire » qui nous permettent de vérifier et au besoin de réagir sur l'adéquation de nos actions au regard de nos missions.

Le CEMO reste un modèle innovant de partenariat intégré entre un CPAS, une AMO et un PEP (le KAP est agréé comme PEP depuis 2023). Les différentes « portes d'entrée » nous permettent de toucher un large public et de proposer une offre de service au-delà de leur première demande. Les parents et les plus jeunes enfants le plus souvent par la porte d'entrée « CPAS » et des aides sociales. Les ados le seront davantage par nos actions sur l'espace public, tournées de quartier et permanence de rue et les vieux ados et jeunes adultes via le KAP. Nos actions menées sur l'espace public et nos animations dans de nombreuses classes nous permettent d'aller vers le public sans attendre que celui-ci passe la porte de notre service. De manière générale c'est plus particulièrement le public fragilisé et précarisé qui nous sollicite.

A notre niveau, nous constatons les effets positifs de nos actions : auprès des parents que nous accompagnons dans leurs difficultés sociales et relationnelles avec leurs enfants ; des jeunes avec qui nous abordons de nombreuses difficultés familiales, relationnelles, sociétales ou encore scolaires ; des jeunes que nous sortons d'une situation de « sans chez soirisme » et à qui nous proposons un accompagnement à l'autonomie via notre dispositif KAP.

Mais c'est à un niveau plus méta qu'il faut des changements pour espérer une évolution positive et globale ... et la solution n'est certainement pas un « dé-tricotage » des services de première ligne qui ont déjà des difficultés à poursuivre leurs actions dans de bonnes conditions.

Cette fois-ci, en termes de perspectives, disons simplement « on verra bien ... » et croisons les doigts.

Olivier Gatti
Directeur du CEMO

GLOSSAIRE

AGAJ : Administration générale de l'Aide à la jeunesse

AIS : Agence Immobilière Sociale

AMO : service d'Actions en Milieu Ouvert

CAB : collectif des AMO bruxelloises

CAS : Coordination de l'Action Sociale

CCPAJJP : Conseil Communautaire de la Prévention, de l'Aide à la Jeunesse et de la Protection de la Jeunesse

CEMO : Centre d'Éducation en Milieu Ouvert

CLAS : Cellule Locale pour l'Accrochage Scolaire

CPAS : Centre Publique d'Action Sociale

CSAJ : Comité Spécial de l'Aide à la Jeunesse

(du CPAS de Saint-Gilles)

DGAJ : Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse

DGDE : Délégué Général aux Droits de l'Enfant

DGE : Direction Générale de l'Enseignement

ETP : Équivalent Temps Plein

FRB : Fondation Roi Baudouin

FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

HLM : Hors Les Murs

INCC : Institut National de Criminologie et de Criminologie

IPPJ : Institution Publique de Protection de la Jeunesse

KAP : Kot Autonome Provisoire

LPT : Logement Pour Tous (AIS)

MENA : Mineur Étranger Non Accompagné

MFQI : Mineur poursuivi pour un Fait Qualifié Infraction

MDD : Mineur en Difficulté ou en Danger

MD : Mineur en Danger

PEP : Projet Éducatif Particulier

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

SAAF : Service d'accompagnement en accueil familial

SAJ : Service de l'Aide à la Jeunesse

Sapse : Service d'accompagnement avec mission psycho-socio-éducative (Anciennement COE)

Sase : Service d'accompagnement avec mission socio-éducative (Anciennement SAIE)

SPF Justice : Service Public Fédéral de la justice

SPJ : Service de Protection Judiciaire

SRG : Service Résidentiel Général

SRS : Service Résidentiel Spécialisé

SRU : Service Résidentiel d'Urgence

TJ : Tribunal de la Jeunesse



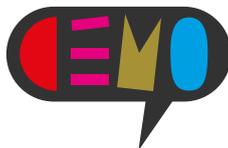
CEMOASBL



<https://www.cemoasbl.be>



CEMO AMO



Avec le soutien de

l'Aide à la Jeunesse

Action Vivre Ensemble

Arc En Ciel

la Commission Communautaire Francophone

la commune de Saint-Gilles

le CPAS de Saint-Gilles

la Fédération Wallonie-Bruxelles

la Fondation Roi Baudouin

Vivalis

